Notes And Supporting Material For A Statement On

THE EQUALIZATION CEILING

Presented to the
Parliamentary Standing Committee on Finance

Considering Bill C-18:
An Act to Amend the Federal-Provincial
Fiscal Arrangements Act

By the Honourable Gregory Selinger
Minister of Finance
Government of Manitoba
April 26, 2001

103-06009/

Notes and Supporting Material for a Statement on

THE EQUALIZATION CEILING

Presented to the
Parliamentary Standing Committee on Finance

Considering Bill C-18:
An Act to Amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act

By the Honourable Gregory Selinger
Minister of Finance
Government of Manitoba
April 26, 2001

This document, amongst others, is available on the Internet at **http://www.gov.mb.ca/finance**

This document is printed on recycled paper.

CONTENTS

NOTES FOR A STATEMENT ON THE EQUALIZATION CEILING 7

CORRESPONDENCE

Hon. Greg Selinger to Hon. Paul Martin: 22 March 2001 13

Hon. Greg Selinger to Hon. Paul Martin: 12 January 2001 17

NEWS RELEASES

"Finance Ministers' Communiqué":
P/T Finance Ministers' Meeting, Winnipeg, 11-12 December 2000 21

"New Federal Investments to Accompany the Agreements
on Health Renewal and Early Childhood Development":
First Ministers' Meeting, Ottawa, 11 September 2000 23

MANITOBA BUDGET 2001: BUDGET PAPER C -
FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS 25

Notes for a Statement on
THE EQUALIZATION CEILING

Presented to the
Parliamentary Standing Committee on Finance

Considering Bill C-18:
An Act to Amend the Federal-Provincial
Fiscal Arrangements Act

By the Honourable Gregory Selinger
Minister of Finance
Government of Manitoba
April 26, 2001

Members of the Standing Committee:

Equalization is an important cornerstone of the Canadian Federation. So important that it has been recognized and incorporated into our Constitution. I submit that it is incumbent upon all of us to defend the principle of the program and to ensure that actions taken are consistent with the letter and spirit of the provisions in Section 36 of the Constitution.

I have arranged to speak before this Committee concerning the provisions of Bill C-18 and the potential effects of the ongoing ceiling on Equalization payments. It is an unusual procedure for a Minister from Manitoba to appear before a Committee of Parliament, but this should underscore the importance of the issue to the Government of Manitoba. In fact, the ongoing ceiling on the Equalization Program has been a matter of concern to all provincial and territorial Ministers of Finance and indeed all Premiers.

During the current year, I am the Chair of the Provincial and Territorial Ministers of Finance. In this capacity, I hosted a meeting with my colleagues in Winnipeg in December 2000. At that meeting, all provinces and territories reiterated their support for the position that the equalization ceiling should be removed from the program. The full communiqué from the meeting is contained within the package of materials I am providing to you today.

I would like to point out that this support for the removal of the ceiling is not new. Provinces and territories, recipients and non-recipients of equalization entitlements alike, have consistently supported such action. And I am here today to ensure that this position is clear - the ceiling on the Equalization program is an impediment to its adequacy and must be permanently removed.

Earlier today, you will have heard from the Finance Ministers of the Atlantic Provinces about what an adequate Equalization Program means to them. I believe that our messages will be similar, but I would like to highlight a few of the points I tabled in the Manitoba Legislature recently, as a Budget Paper. This Paper is also contained within the package of materials I have presented to you today.

In particular, I would like to emphasize the important role Equalization plays in contributing to the strength, vibrancy and unity of Canada. Equalization works to provide greater opportunity and economic growth across our country, a fact that has often been denied or distorted in the public press.

The purpose of Equalization is clearly stated in our Constitution in Section 36(2).

> Parliament and the government of Canada are committed to the principle of making equalization payments to ensure that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation.

With the ability to provide comparable services at comparable tax rates, all provinces can compete effectively for economic growth and jobs which all Canadians desire. Without comparable services,

some Canadian citizens will be less prepared to take on available opportunities. Without comparable tax rates, business location decisions will be made on factors other than the fundamental economics of those decisions.

There is evidence that the Equalization program has served the nation well. A recent longitudinal study by Professors Richard Bird and François Vaillancourt showed that, since the Equalization Program was introduced in 1957, per capita economic growth in the recipient provinces over the past four decades has been slightly higher than the growth in the non-recipient provinces. I think that this is a remarkable result, which refutes the commonly-held notion that Equalization is a detriment to economic growth.

The growth has not been strong enough either to prevent net migration from recipient provinces, nor to completely eliminate the differences in per capita disparities. However, we are making progress. Recently, the situation with respect to migration in Manitoba has turned around, such that we now have net in-migration. And we need that to occur, because a shortage of skilled workers is one of the factors which is inhibiting our economic growth. Maintaining comparable personal tax rates and costs is important to attracting and keeping people in Manitoba. Equalization payments help to level the playing field for provinces seeking to compete, not only in Canada, but also in the increasingly global economy.

The other way we are taking direct action to increase the supply of skilled workers is to increase education and training opportunities. Once again, the Equalization Program plays a part in our ability to provide necessary public services. I am pleased that our government recently was able to make the largest investment in post-secondary education facilities in the Province's history. However, we will need to keep making such investments to ensure our province has a well-trained workforce that is equipped with the necessary skills to keep our economic growth strong.

I have focussed on just a few examples to demonstrate the importance of the Equalization Program to Manitoba and to Canada as a whole. There are many more. However, I think that most members of this Committee recognize the value of this program. That is why I am encouraged that the federal Government has tabled Bill C-18, which will remove the ceiling for 1999/2000 fiscal year entitlements under the Program. It is also why I am perplexed and disappointed that the Government of Canada has not yet chosen to remove the ceiling for the 2000/01 and subsequent years.

The ceiling **will** impact on receipient provinces unless further action is taken. However, I would argue that this does not demonstrate a failure of the program. In fact, the narrowing of per capita fiscal disparities over the years has allowed the program cost to decline as a proportion of GDP. The ceiling is impacting, because it has been lowered arbitrarily **three times** during the past two decades, most recently in 1999. The lowering of the ceiling is outlined in the materials I have presented to

you, including in my recent communication to Mr. Martin and my Budget Paper. The ceiling has been lowered from an effective rate of 1.33% of GDP in the period from 1982 to 1987, to 1.04% of GDP today.

Ceiling reductions have been made without due regard to the level of entitlements necessary to fulfill the program's mandate. The Equalization Program formula is designed to calculate entitlements in an objective fashion. There are always technical improvements, which are being proposed, but these are matters for discussion as the Program is renewed at regular five-year intervals.

Unless the ceiling is removed for the 2000/01 fiscal year and beyond, Equalization payments will be flat and could well decline from their 1999/2000 levels. This result is not in keeping with the offer made by the Prime Minister to Premiers just last September. That offer stated that the ceiling on 1999/2000 entitlements would be lifted, and that entitlements would be allowed to grow at the rate of GDP growth after that.

In the documents I have provided to you, there is also a table which shows the combined effect of the increases in CHST against the potential clawback of the equalization ceiling for 2000/01 and subsequent fiscal years. This table shows that the offer made by the Prime Minister in September would provide net benefits **solely to the three most affluent provinces**, unless Equalization is allowed to grow and not clawed back by the ceiling provision.

No one should be under the illusion that the current ceiling will allow equalization entitlements generated by the formula to be paid for 2000/01 and subsequent years. All the economic and fiscal data, which has yet to factored into the calculations, point to the effect of the ceiling being greater in 2000/01 than in 1999/2000. The potential loss of revenue to Manitoba for the 2000/01 fiscal year entitlements alone has been estimated at about $100 million. That is a significant sum in Manitoba. $100 million in lost revenue inhibits our ability to provide better health care, to improve access to education and training and to continue to lower taxes to be comparable to our neighbours, west, east and south.

I would add one further comment. When the equalization ceiling was first introduced, the federal government had large and growing deficits. In the past year, the federal government had a surplus exceeding $10 billion. It is unconscionable that the federal government should be amassing surpluses by clawing back entitlements from the seven less affluent provinces in Canada.

I urge the Members of this Committee to reflect further on the importance of the Equalization Program, on our collective commitment to equal opportunity for all Canadians which resonates in our Constitution, and on the fact the we are stronger as a nation when all regions prosper. The equalization ceiling should be removed.

CORRESPONDENCE

MINISTER OF
FINANCE

Legislature Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

March 22, 2001

The Honourable Paul Martin
Minister of Finance
Government of Canada
L'Esplanade Laurier, East Tower
140 O'Connor Street
Ottawa ON K1A 0G5

Dear Minister:

I am writing to urge your government to amend Bill C-18 to remove the ceiling on Equalization payments for the fiscal year 2000/01, as it will do for 1999/2000, and to allow payments to grow in line with GDP after that.

In follow up on our discussion in Vancouver earlier this month, I wish to convey Manitoba's concerns about the ceiling on the Equalization Program. As you know, Equalization is intended to allow provinces with lower fiscal capacities to fund health, education, and other provincial programs at tax rates comparable with those in more affluent provinces. The ceiling threatens to override the entitlements generated by the formula and undermine the objectives of the Program.

When the Equalization Program was renewed in 1999, the ceiling was arbitrarily reduced by roughly $1 billion per year, to $10 billion in 1999/2000 and indexed by GDP growth in subsequent years. The Program ceiling is now lower, as a proportion of GDP, than entitlements have ever been under the current five-province standard. The impact on Equalization through the ceiling imposed in 1999 is real and substantive. To illustrate this point, if the current ceiling had been in effect from 1992/93 on, nearly $3 billion would have been cut from Equalization entitlements in the seven years through 1998/99.

At the time the ceiling was reduced, federal Finance officials indicated that their projections showed that this ceiling level would provide ample room to accommodate entitlements over the present renewal period. Recent estimates, however, have proven those projections to be incorrect. The current estimate of Equalization entitlements for the 1999/2000 fiscal year–the very first year of the new arrangements–exceeds the ceiling by close to $800 million.

The impact on Manitoba of the ceiling for 1999/2000 is presently estimated at $76 million and both provincial and federal officials anticipate that the cost could rise substantially for fiscal year 2000/01 and beyond. Repeated lowering of the ceiling means that the ceiling track is now over 25% below where it was first set in 1982. To confirm my point, I have attached a table outlining the three reductions made to Equalization since 1987.

In September 2000, the Prime Minister made a commitment to remove the Equalization ceiling for the 1999/2000 fiscal year and to allow payments to grow by the rate of growth in the economy in subsequent years. He also offered to partially restore CHST payments to provinces. We felt these commitments were a good first step toward re-establishing a partnership between the federal and provincial governments in the funding of health, education and other public services. The relevant section of the communiqué from that meeting read as follows:

> *"First Ministers raised the issue of the Equalization. The Minister of Finance will examine this issue further after consultation with provincial Ministers of Finance. While final revisions for Equalization purposes for the fiscal year 1999/2000 likely will not be known until October 2002, the Prime Minister agreed to take the necessary steps to ensure that no ceiling will apply to the 1999/2000 fiscal year. Thereafter, the established Equalization formula will apply, which allows the program to grow up to the rate of growth of GDP."*

I appreciate that the Legislation you recently introduced does remove the ceiling for 1999/2000, and this has a positive impact on Equalization entitlements for Manitoba. While your Legislation does not preclude you from lifting the ceiling for 2000/01, or indeed removing this constraint entirely, in its present form it falls short of our understanding of the commitment offered by the Prime Minister in September.

In Manitoba, our estimates show the present track for the ceiling will not be adequate to pay full entitlements in 2000/01. While the current economic and fiscal data is not yet formally factored into the Equalization calculations, indications are that entitlements for 2000/01 will grow well beyond the current estimate of $10.8 billion, and therefore, will be substantially above the ceiling. **The potential cost to Manitoba for 2000/01 is about $100 million. Application of the ceiling to 2000/01 Equalization entitlements may actually result in lower payments than for 1999/2000, despite a significant increase in entitlements as generated by the formula.**

The potential ceiling reduction in equalization entitlements is equivalent to the additional CHST offered last September by the Prime Minister. A table outlining the potential cost of the ceiling in comparison to the CHST funding offered in September is also attached. In Manitoba's view, such a result would not be consistent with the objective of the Prime Minister's September commitment.

I would respectfully suggest that the removal of the ceiling–especially for 2000/01–does not appear to be an issue of affordability for your government. Recently, your Department issued a press release, which stated that the federal government would have a surplus in 2000/01 of at least $10 billion. The revenue revisions that would result in the ceiling being triggered would almost certainly imply that federal revenue is substantially higher than your current official projections.

In my view, it is not justifiable for the federal government to build larger federal surpluses at the expense of the less affluent provinces through imposing an artificial ceiling on Equalization entitlements. This is a fundamental question of fairness. Should an artificially low Equalization ceiling be imposed for fiscal years 2000/01 and beyond, it will affect our public services and damage our ability to offer competitive taxes for economic growth. Not only does imposing a

ceiling on Equalization inhibit the economic growth of Canada as a whole, it also adds to the fiscal and economic challenges already facing governments in recipient provinces.

There are other issues to be addressed in the Equalization Program. It is important that Equalization be based on a comprehensive measurement of the capacity of provinces. The volatility of some provincial revenue sources, particularly natural resources, could be addressed. Options for addressing this problem are being developed by provinces and territories under direction given by Ministers at their December meeting. However, excluding these revenues from the Equalization calculation is not an appropriate solution.

The design of the Equalization Program, including the issue of revenue coverage, must be examined as part of the ongoing review of the Program. I agree with your recent statements that this review must generate solutions that are fair to all parts of Canada. There should be broad and open debate if significant changes are to be contemplated and we should carefully consider the review process leading up to renewal in 2004.

I would be pleased to discuss these matters with you further. In December 2000, provincial Ministers of Finance met in Winnipeg and were united in their position that the Equalization ceiling should be removed, and called for an early meeting of federal, provincial and territorial Ministers of Finance to discuss issues of fiscal imbalances. You will recall that I wrote to you in January on behalf of all provincial and territorial Ministers of Finance. This discussion is becoming more urgent as time passes: Finance Ministers have not met at the same table in over a year. As the economic and fiscal outlook has become less certain, the tools of federal-provincial fiscal co-ordination lie neglected and rusting.

Since Finance Ministers last met with you in December 1999, First Ministers met and took what we regarded to be a good first step in addressing concerns with respect to fiscal imbalances. Since then, you have tabled your October mini-budget and, according to press reports, are considering an economic statement in May. I think Canada as a whole and all provinces and regions would benefit from our having the opportunity to share our perspectives on these developments and to deal with the Equalization Program prior to your economic statement. In this regard, I once again request that you convene a full meeting with your provincial and territorial colleagues at the earliest opportunity.

Sincerely yours,

Greg Selinger

Greg Selinger
Minister of Finance

Att'd.

cc: Honorable Gary Doer
Provincial and Territorial Ministers of Finance
The Hon. Sharon Carstairs
All Manitoba Members of Parliament

MINISTER OF
FINANCE

Legislature Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

January 12, 2001

The Honourable Paul Martin
Minister of Finance
Government of Canada
L'Esplanade Laurier, East Tower
140 O'Connor Street
Ottawa ON K1A 0G5

Dear Minister:

As Chair of the meeting of Provincial and Territorial Ministers of Finance, which was held in Winnipeg on December 11 and 12, 2000, I am writing to convey to you the results of our discussions. For your information, I have attached the communiqué that was released at the meeting.

The agenda for our meeting included discussions on:

- Expenditure and tax pressures in the immediate and longer term, including the fiscal imbalance between the federal and provincial/territorial orders of government;
- Tax Collection Agreements and other taxation issues;
- Ways to strengthen the Equalization Program;
- The adequacy of the CHST and the need for an appropriate escalator for that program; and
- The basis for the review of other transfer programs.

Ministers believe that an early meeting of Federal, Provincial and Territorial Finance Ministers is required to begin to address these issues in a co-operative and comprehensive manner. The time is opportune and the need to address these issues is urgent. The discussions in Winnipeg provide a basis for the agenda. Together, we can build on the results of the First Ministers' Meeting in September and construct a more satisfactory and sustainable framework for financing essential public programs to meet the needs of all Canadians.

I have noted that you have issued a statement to the effect that there will not be a federal budget brought down in February. This does not detract from the urgency with respect to addressing these issues. I would be prepared to discuss meeting with you and I am prepared to help facilitate arrangements for a meeting to take place soon.

Sincerely yours,

Greg Selinger

Greg Selinger
Minister of Finance

cc: All Finance Ministers

NEWS RELEASES

NEWS RELEASE

Ref: 860–421/004

Provincial-Territorial Meeting of Ministers of Finance
Winnipeg, Manitoba – December 11–12, 2000

FINANCE MINISTER'S COMMUNIQUÉ

Finance Ministers met in Winnipeg to follow up on issues that arose at the Annual Premiers' Conference held in Winnipeg on August 9–11. Premiers requested that Finance Ministers advance their previous work on fiscal arrangements. The Premiers' communiqué stated, in part:

> *"Premiers reiterated that that the federal government strengthen the Equalization Program including the immediate removal of the ceiling on Equalization payments, in concert with the restoration of the CHST and the adoption of an appropriate escalator."*

Provincial-Territorial Finance Ministers noted that the federal plan announced in September was a good first step in improving the CHST program, and that the Prime Minister had agreed to the removal of the ceiling on Equalization for 1999/2000 fiscal year entitlements.

However, a number of issues remain unresolved after the First Ministers' Meeting.

Therefore, Provincial and Territorial Ministers of Finance call upon their federal counterpart to meet with them at the earliest opportunity. The purpose of such a meeting would be to address each of the issues noted below, in a comprehensive manner.

Expenditure and Tax Pressures: Provinces and territories are experiencing heavy expenditure pressures in health and other service areas. At the same time, all provinces and territories wish to maintain a competitive tax structure that contributes to ongoing investment and job creation. There is a growing imbalance between the cost and tax pressures felt by provinces and territories and those felt by the federal government

Strengthening Equalization and CHST: All provinces support a strong Equalization Program, designed to ensure that they have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation.

In August, Premiers called on the Federal government to strengthen its commitment to the Equalization Program so that the program meets its constitutionally mandated objectives. Ministers believe that it is appropriate that Equalization entitlements rise when disparities amongst provinces are increasing.

At the September First Ministers' Meeting the federal government agreed that the ceiling on the Equalization Program be removed for the 1999/2000 fiscal year. Ministers also believe that the September announcement was a good first step toward addressing cost pressures in health and other social programs. They now wish to engage the Federal Minister on ways to achieve adequate and sustainable fiscal arrangements over the medium to long term, including:

- Immediate removal of the Equalization ceiling;
- Immediate work on the ten-province standard, including comprehensive revenue coverage and recognizing volatility around resource revenues;

- Immediate restoration of the CHST and introduction of an appropriate escalator for the CHST; and
- Work on other CHST measures, including tax-point transfers as one possible alternative to the current CHST cash transfer.

Other Transfers: Ministers share many concerns with respect to the size and distribution of other federal transfer programs. These concerns extend to a broad range of issues including recognition by the federal government of its role in:

- Restoring the 5% cut made in the expenditure base in 1996/97 to the Territorial Formula Financing Program;
- Supporting the economic and social development of Aboriginal people and First Nations communities;
- Protecting the family farm and providing adequate agricultural assistance; and
- Ensuring there is an adequate, long-term infrastructure and transportation strategy in place to support sustained economic growth.

Taxation Issues: Ministers noted the great concern some provinces have with respect to certain restrictions which are being proposed for the federal-provincial Tax Collection Agreements. They believe that these proposed federal policies have a danger of splintering rather than cementing essential elements of an effective and harmonized tax collection system. All Ministers note that revisions to Tax Collection Agreements are matters of negotiation between the two orders of government.

-30-

NEWS RELEASE

Ref: 800–038/007

First Ministers' Meeting
Ottawa, Ontario – September 11, 2000

New Federal Investments to Accompany the Agreements on Health Renewal and Early Childhood Development

OTTAWA – September 11, 2000. The Prime Minister today announced $23.4 billion of new federal investments over five years to support agreements by First Ministers on Health Renewal and Early Childhood Development (ECD).

To ensure stable, predictable and growing funding in the Canada Health and Social Transfer (CHST), the federal government will legislate over $21 billion of additional cash over the next five years. This includes a new $2.2 billion investment for ECD.

This will bring the total cash transfer to the provinces and territories through the CHST to $18.3 billion in 2001–02, $19.1 billion in 2002–03, rising to $21.0 billion in 2005–06. In that year, CHST cash will be 35 per cent above the current level of $15.5 billion.

Combined with the growth in the value of the CHST tax points to $18.8 billion, the federal transfer to provinces and territories, which is for health, post-secondary education and social services, will grow to about $40 billion by 2005–06.

To ensure further predictability, by the end of 2003–04, the federal government will establish the CHST cash transfers for years 2006–07 and 2007–08.

To accelerate and broaden health renewal, the Government of Canada will also be investing in three targetted areas reflecting agreed priorities:

- It will invest a total of $1 billion in 2000–01 and 2001–02, through transfers to the provinces and territories for new medical equipment, $500 million of which will be available immediately to enable the acquisition of necessary diagnostic and treatment equipment;
- It will invest a further $800 million over four years, beginning in 2001–02, in a renewed Health Transition Fund to support innovation and reform in primary care;
- It will invest $500 million immediately in an independent corporation mandated to accelerate the development and adoption of modern systems of information technology, such as electronic patient records, so as to provide better health care.
- First Ministers raised the issue of the Equalization. The Minister of Finance will examine this issue further after consultation with provincial Ministers of Finance. While final revisions for Equalization purposes for fiscal year 1999–2000 likely will not be known until October 2002, the Prime Minister agreed to take the necessary steps to ensure that no ceiling will apply to the 1999–2000 fiscal year. Thereafter, the established Equalization formula will apply, which allows the program to grow up to the rate of growth of GDP.

Funding Commitments of the Government of Canada to Accompany the Agreements on Health Renewal and Early Childhood Development

(billions of dollars)

	Current Legislation				Beyond Current Legislation		Total New Cash
	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	
CANADA HEALTH & SOCIAL TRANSFER[1]							
Current cash[2] 15.5 15.5 15.5	15.5	15.5[3]	15.5[3]	–			
General cash increase		2.5	3.2	3.8	4.4	5.0	18.9
Early Childhood Development		0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	2.2
TOTAL CHST CASH	15.5	18.3	19.1	19.8	20.4	21.0	–
Medical Equipment Fund	0.5	0.5					1.0
Health Information Technology	0.5						0.5
Health Transition Fund for Primary Care		0.2	0.2	0.2	0.2		0.8
TOTAL CASH[4]	16.5	19.0	19.3	20.0	20.6	21.0	–
CHST tax point transfers	15.3	15.8	16.5	17.2	18.0	18.8	
Total CHST Entitlements	30.8	34.1	35.6	37.0	38.4	39.8	
TOTAL FUNDING	31.8	34.8	35.8	37.2	38.6	39.8	–
							23.4

[1] The CHST supports provincial/territorial programs in the areas of health, post-secondary education and social services.
[2] Current cash includes both CHST supplements of Budget 1999 ($3.5 billion) and Budget 2000 ($2.5 billion).
[3] Existing legislation extends to 2003–04. $15.5 billion is base cash for subsequent years.
[4] Sum of total CHST cash transfers and funding for non-CHST measures.

Manitoba Budget 2001

Budget Paper C

FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS

FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS

Contents

MANITOBA POSITION ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL RELATIONS

Working together 27

Building the plan 28

The purpose of federal transfer payments 29

The declining federal role in delivery and support of public programs 29

Federal transfers in the future 31

Consultations on federal transfer payments 32

Review and strengthen the Equalization Program 32

Restore the CHST and provide an appropriate escalator 36

Other issues in federal-provincial relations 37

Conclusion 39

MANITOBA POSITION ON FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL RELATIONS

■ Working together

Manitobans expect federal and provincial governments to work together to address their key priorities through a co-ordinated and comprehensive plan. In the past year, there have been some encouraging steps our governments have taken.

First Ministers met in September 2000 with an agenda focussed on health care, early childhood development, and transfer payments issues in Canada. At that time, the Prime Minister committed the federal government to partially restore funding under the Canada Health and Social Transfer (CHST), to lift the ceiling on Equalization payments for the 1999/2000 fiscal year, and to let Equalization payments increase by the rate of growth in the economy after that. The federal Minister of Finance also was asked to review the Equalization Program in consultation with his provincial colleagues.

The September commitment represented a substantial and welcome reversal of the federal government's longstanding policy of reducing its financial support for social programs.

The offer made to provinces with respect to the CHST, combined with the measures adopted in the federal Economic Statement and Budget Update of October 2000, was seen as an affirmation of the ability and renewed commitment of our national government to support valuable social programs. However, it fell short of the Premiers' call to fully restore and escalate the CHST. Removal of the ceiling on Equalization for 1999/2000, the offer to allow Equalization to grow at the rate of GDP after that, and the offer to consult on the Equalization Program appeared to signal the federal government's recognition of the Program's importance in Canada's efforts to sustain increased equality of opportunity for all Canadians. Unfortunately, it is now unclear whether the federal government will keep its Equalization commitments. The federal government has not yet acted to remove the Equalization ceiling for 2000/01. Unless the federal government takes further action to permit payments to increase by the rate of growth of GDP, provincial entitlements will actually drop from their 1999/2000 level.

The federal government has not yet acted to remove the Equalization ceiling for the 2000/01 and subsequent fiscal years.

There are other priorities outside of improvements to transfer arrangements on which the federal and Manitoba governments must work together to meet the needs of Manitobans. A promising start was made recently on improving the capacity of the Red River Floodway. Governments have made a commitment to work together to protect the personal safety and property of Manitobans in the face of potential flooding on a scale higher than in 1997. The Floodway, along with other water drainage and control projects, will require a large dose of preventive investment to save the larger costs of disaster relief.

It is time for the federal and provincial governments to plan together, to work together, to keep commitments, and to live up to the expectations of Manitobans and all Canadians...

The federal and provincial governments also recently announced the latest in a series of agricultural assistance programs. Manitoba has made a fair contribution to the program of assistance to agricultural producers, in partnership with the federal government. While Canadian governments cannot match all the subsidies provided by international competitors, substantial ongoing support is needed.

The federal government's Speech from the Throne proposed a number of important initiatives with respect to Aboriginal people. The Manitoba Government anticipates early action on this commitment to help ensure that First Nations and Metis people in Manitoba have access to improved social and economic opportunities.

There are many areas in which the two orders of government can and must act together. Now is the time to take the next steps. It is time for the federal and provincial governments to plan together, to work together, to keep commitments, to live up to the expectations of Manitobans and all Canadians, and to build opportunity and prosperity in Manitoba and across our nation.

Equalization is a key to the entire system of federal-provincial fiscal relations. Unless an adequate Equalization Program is in place, participation in other federal-provincial initiatives, especially those which require matching contributions from the provinces, puts greater strain on the resources of provinces with lower per capita fiscal capacity.

■ Building the plan

Fundamental to effective co-operation and co-ordination is meaningful consultation among Ministers of Finance. The Government of Manitoba proposes the following plan of action:

- immediate removal of the ceiling on Equalization entitlements, and a full review of the Program before it is renewed in 2004, plus full restoration of the CHST cash transfer in 2001/02, with an appropriate and adequate escalator;
- a massive joint effort to expand the capacity of the Red River Floodway and other flood control measures to secure the safety of Manitoba persons and property;
- greater federal help for farmers struggling in the face of international subsidies; and
- urgent action to implement the Federal Throne Speech committments to improve economic opportunity and the quality of life for our Aboriginal population.

The purpose of federal transfer payments

The Government of Manitoba strives to ensure that citizens of the province can realize the highest possible quality of life. In pursuit of this objective, the federal and provincial governments must work together.

Canada is one of the most decentralized federations in the world. In this type of system, federal-provincial fiscal arrangements play an important role in supporting the public services which Canadians value and which are provided by provinces – health and education programs, resources for local government services, and other social and economic programs. In unitary states, these are provided directly by the national government.

Tax-sharing and transfer payments make the decentralization of responsibilities possible. Transfer payments may be used when responsibilities are shared between the two orders of government. Also, transfer payments provide the mechanism to balance responsibilities and resources for each order of government. More importantly, they also address the imbalances in the relative fiscal capacities of the different provinces to raise their own revenues. Without a system of transfer payments, it is unlikely that the public services, which contribute to our high quality of life, would have developed as rapidly. Undoubtedly, without federal transfer payments, Canadians in less affluent provinces would not have comparable health care, educational opportunities and the infrastructure to improve their economic prospects. Furthermore, tax competitiveness of all regions would be impaired, with negative consequences for the national economy as a whole.

Federal-provincial fiscal arrangements play an important role in supporting the public services which Canadians value and which are provided by provinces – health and education programs, resources for local government services, and other social and economic programs.

The declining federal role in delivery and support of public programs

Transfer payments from the federal government have been a part of financing provincial programs since Confederation. Indeed the Articles of Confederation, which created Canada in 1867, included provisions for transfer payments in recognition of the responsibilities carried by each of the provinces and their individual fiscal circumstances. However, the modern transfer payments programs have their roots in the expansion of social programs after the Second World War.

Prior to 1950, the federal government directly delivered a large share of total public programs. This changed in the modern period as Canadians chose to strengthen social programs, which fell under the jurisdictional responsibility of provinces.

Beginning in the 1950s, the federal government began a partnership with provinces to forge a modern public health care system. A rapid expansion of university and college capacity and enrolment also began in the 1950s and continued in the 1960s. Once again, provinces and the federal government were able to arrive at agreements with respect to the financial support necessary to build and support this new education infrastructure.

Federal and Provincial-Local Shares of Total Government Program Expenditure

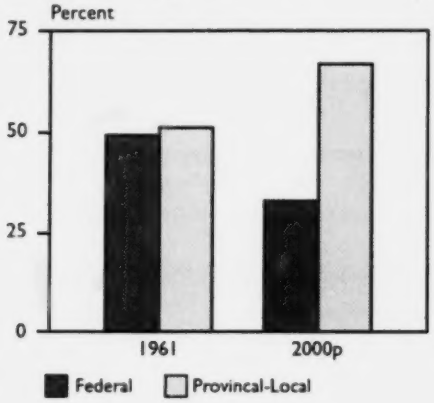

p - Preliminary

Source: Statistics Canada

Today, provincial and local governments deliver about double the level of services, but the federal government still levies 60% of income taxes.

The Canada Assistance Plan was passed in 1966, and most social assistance programs became eligible for 50/50 cost-sharing. This pattern of roughly equal cost-sharing was the general funding pattern for health and post-secondary education programs as well. However, some recognition of provincial fiscal capacity was introduced into the formulae for those programs.

Canada's Equalization Program was introduced in 1957, with payments based on the relative capacity of provinces to raise personal and corporate income taxes and succession duties. Over the next 25 years, the Equalization Program matured and became more inclusive of provincial revenues. All provinces, except Ontario, have received payments under the Program. Its importance to the fabric of the nation was recognized, and the commitment to the principle of Equalization was incorporated in the 1982 Constitutional Amendments. By 1982, the Equalization Program had much the same structure, based on a representative tax system and a five-province standard, as it has today.

With the expansion of health, education and other provincial programs, provincial governments have increasingly provided a greater share of total public services. In 1961, the federal government spent roughly the same amount on program expenditures (excluding intergovernmental transfers) as did provincial and local governments combined. By contrast, today, provincial and local governments deliver about double the level of services of the federal government. However, the federal government still levies 60% of personal and corporate income taxes. The importance of transfer payments grows with the greater responsibilities shouldered by provinces.

At first, the expansion of social services was matched by increases in federal transfer payments. However, by 1976, the federal government had begun to uncouple their contributions to social programs from actual expenditure. In 1976, the Established Programs Financing Act (EPF) provided block funding for health and post-secondary education programs. The funding was to be escalated by growth in the economy. In 1980, 24% of provincial revenue was received in the form of federal cash transfer payments. However, in 1981, the federal government began a series of cuts, which drastically reduced the federal share of financing social programs over the next two decades. This culminated in 1995 with the passage of the Canada Health and Social Transfers (CHST) Act. The CHST combined the funding for EPF and the Canada Assistance Plan and cut cash support by 25% over a three-year period. This reduced federal support to provinces to just 15% of total provincial revenues, from the level of 24% received 20 years earlier.

As noted earlier, the federal offer to Premiers in September 2000 appeared to signal a reversal of this policy of federal withdrawal. However, the offer can only be construed as a good first step, which, if not followed up with further action over the longer term, would only serve to temporarily slow the decline in the federal role.

■ Federal transfers in the future

Provincial governments continue to be concerned with the growing imbalance between the program responsibilities of the provinces and the federal government, and the financial resources to which they each have access. Independent analysts have also expressed concern. For example, in his recent article *Will the Baby Boomers Bust the Health Budget?* William Robson of the C.D. Howe Institute warned that "Demographic changes will put massive pressure on many provinces' health care budgets in the decades ahead," and recommended linking health transfers to growth in the older population, and pre-funding part of the incremental cost. Others have suggested that large new investments in post-secondary education and training are necessary, if Canada is to be primed to take advantage of the new information and technology driven economies. Other researchers have examined the tax fields currently occupied by the federal and provincial governments.

Last August, provinces commissioned independent research on the issue as it might unfold in the future. The study found that the federal government would have large and growing surplus revenue (much larger than projected in federal statements), while provinces would be hard-pressed in aggregate to maintain a positive fiscal balance. Some provinces would have surpluses, which would allow them to improve public programs and to cut tax rates. Other provinces would face deficits unless they chose to increase taxes or cut services from the existing level.

Since that time, the federal Economic Statement and Budget Update in October 2000 provided substantial tax reductions, which will narrow the fiscal surplus. As well, the federal offer in September provided some modest support over the medium term through the CHST. Despite these developments, a recent study by TD Economics projected that the underlying federal budget balance would be in surplus by $6.5 billion to $11.4 billion over the next five years, with surpluses growing to over $50 billion annually by 2010/11.

These projections show that federal spending on programs (excluding public debt costs) may be expected to fall to about 10% of GDP, the lowest level since the federal and provincial governments first acted in partnership to form Canada's social safety net. It is time to examine whether this level of federal support is appropriate.

The Government of Manitoba believes that the federal government should apply part of its forthcoming surplus to improved program funding, especially to health care and education, which all Canadians rank as their highest priorities. As these programs are delivered by provincial governments, it is essential that the federal reinvestment be done in close consultation with the provinces.

The federal government also has a responsibility to ensure that all regions of Canada have reasonable opportunity to maintain comparable tax rates and compete effectively for economic growth and jobs. There is

Federal Cash Transfers as a Share of Provincial-Territorial Government Revenue

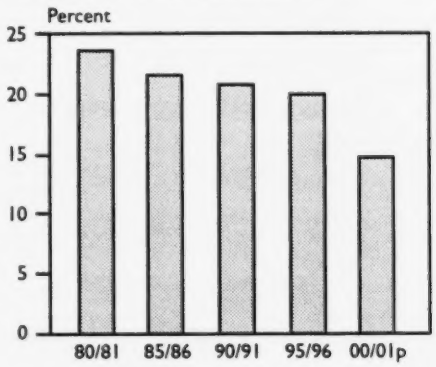

p - Preliminary

Source: Federal, Provincial and Territorial Public Accounts

Federal Government Expenditure as a Percentage of GDP

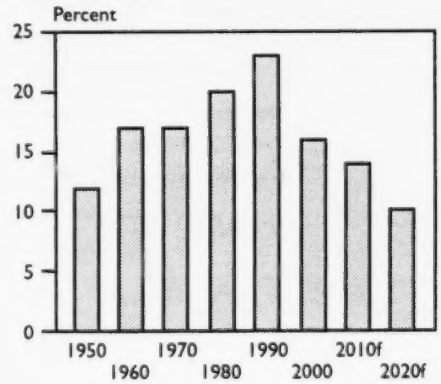

f - Forecast

Sources: Statistics Canada, *The National Finances* (Canadian Tax Foundation, 1990), *A Federation Out of Balance* (G.C. Ruggeri, 2000)

an urgent need to restore federal transfers to address growing fiscal imbalances in Canada.

■ Consultations on federal transfer payments

The provincial and federal governments must act together in the best interest of the Canadian public.

The September 2000 First Ministers' meeting provides an example of the improved environment which can result from acting in concert, rather than unilaterally.

While First Ministers met in September, their Finance Ministers have not met in over a year. Provincial and Territorial Ministers of Finance, meeting in Winnipeg in December 2000, called upon the federal Minister of Finance to convene a meeting of federal, provincial and territorial Ministers to discuss the economic and fiscal situation, and also to focus on the issue of federal-provincial-territorial fiscal relations. In the absence of a positive federal response, provinces and territories will continue to meet, and will develop positions on future directions for federal-provincial fiscal arrangements. However, Canadians would be better served by having the federal Minister of Finance at the table during these discussions.

■ Review and strengthen the Equalization Program

It is important to note that all provinces, recipients and non-recipients alike, have consistently supported the call for an adequate federal Equalization Program, without artificial caps.

The first objective for federal transfer payments is to ensure that provinces with differing fiscal capacities have access to resources sufficient to provide reasonably comparable services at reasonably comparable levels of taxation. This is the principle of Equalization, which was enshrined in our Constitution in 1982. It is important to note that all provinces, recipients and non-recipients alike, have consistently supported the call for an adequate federal Equalization Program, without artificial caps.

Equalization payments serve to create a more level playing field for the provinces. After the introduction of the Equalization Program in 1957, differences in provincial per capita fiscal capacity began to narrow. Growth in per capita productivity in the recipient provinces has actually exceeded the rate occurring in the other provinces for the past four decades. This resulted in convergence of per capita GDP, though it was not enough to close the absolute gap remaining between them.[1] The narrowing of per capita fiscal capacity disparities, together with the effect of tax cuts in the provinces and recent federal decisions to reduce revenue coverage, has allowed the Equalization Program entitlements to shrink, in relative terms, since the current structure was put in place in 1982.

Note 1: ref. R.M. Bird and F. Vaillancourt; *The Role of Intergovernmental Fiscal Arrangements in Maintaining an Effective State in Canada*; March 2000

The current structure of the Equalization Program was imposed in 1982. At that time, the federal deficit was reaching unprecedented levels. In order to lower payments, the federal government replaced the ten-province average representative tax system standard with a five-province standard. Though all types of provincial revenues were included, the fact that Alberta was excluded from the standard effectively removed most of the oil and gas revenue in Canada from the calculations. In addition, a ceiling on payments was introduced in 1982. In the three-year period beginning in 1988/89, recipient provinces lost over $3 billion in payments due to the ceiling.

The disparities that result from the exclusion of much of the oil and natural gas revenue in Canada are more acute today than at any time since the five-province standard was introduced. In the fiscal year 1999/2000 alone, $3 billion in Equalization entitlements are lost due to the imposition of the five-province standard, rather than the all-province standard. And, once again, the ceiling has become a factor after being lowered for the third time in 1999.

For a variety of reasons, not the least of which is the current spike in oil and gas prices, fiscal capacity disparities have increased over the past two years. Unfortunately, the federal government chose to lower the ceiling on Equalization payments in 1999/2000 to an all-time low level, below that which had been calculated in any year since the five-province standard was introduced. And this occurred precisely when greater support from the Equalization Program was needed to offset increasing disparities due to energy price increases.

In 1999/2000 alone, $3 billion in Equalization entitlements are lost due to the imposition of the five-province standard, rather than the all-province standard. And, once again, the ceiling has become a factor after being lowered for the third time in 1999.

Equalization as a Percentage of GDP

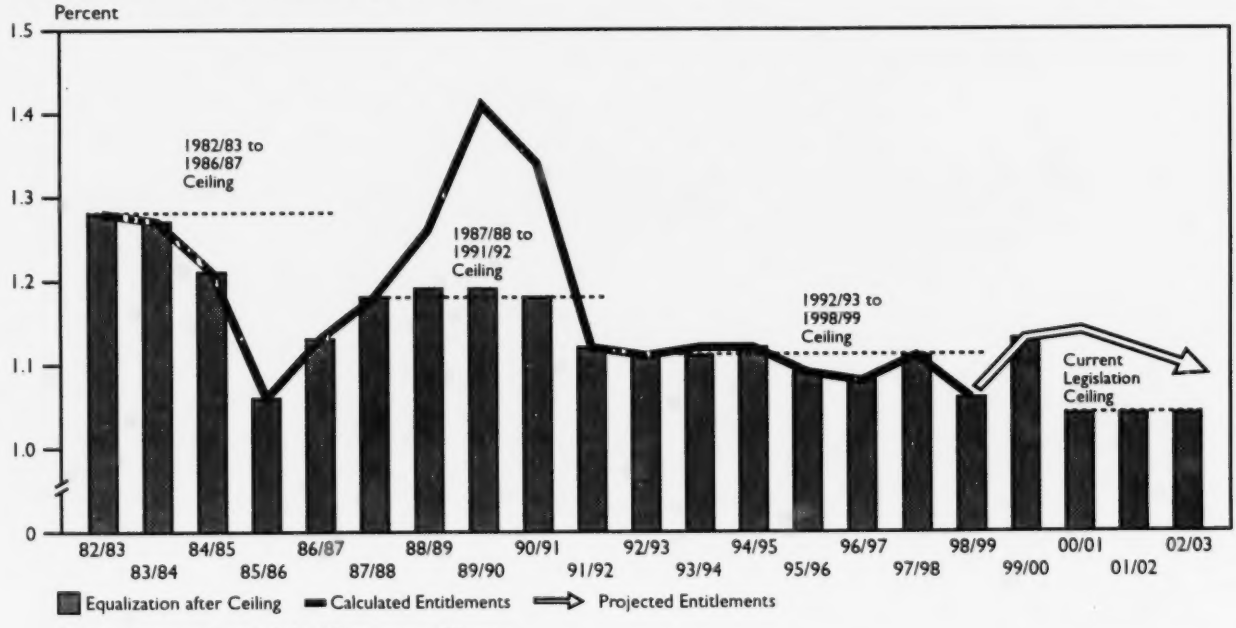

Source: Statistics Canada, federal Department of Finance, Conference Board of Canada, and Manitoba Finance

The problem quickly became apparent and, last September, the Prime Minister offered to remove the ceiling for the 1999/2000 fiscal year, after which it would grow by up to the rate of GDP. The federal communiqué read as follows:

> *First Ministers raised the issue of Equalization. The Minister of Finance will examine this issue further after consultation with provincial Ministers of Finance. While final revisions for Equalization purposes for fiscal year 1999/2000 likely will not be known until October 2002, the Prime Minister agreed to take the necessary steps to ensure that no ceiling will apply to the 1999/2000 fiscal year. Thereafter, the established Equalization formula will apply, which allows the program to grow up to the rate of growth of GDP.*

The federal government has introduced legislation to take action on the ceiling for the 1999/2000 fiscal year only. While this does not preclude the federal government from taking later action with respect to other fiscal years, it adds a measure of uncertainty to provincial finances, as well as to the commitment to a renewed partnership which appeared to be offered by the Prime Minister in September.

No one should be under any illusion that a return to the 1999/2000 base of $10 billion (escalated by GDP growth in future years) will be adequate to pay full entitlements in 2000/01. All the economic and fiscal data indicate that the current calculation of entitlements for 2000/01 of $10.8 billion will grow as revised data is incorporated into the calculations. The potential cost to recipient provinces would be close to $1 billion, and to Manitoba would be $95 million. These are funds which would be transferred to provinces on the basis of the objective formula used to calculate Equalization entitlements.

This loss of transfer revenue resulting from the ceiling means that only the three provinces with the highest per capita fiscal capacity would benefit, on a net basis, from the Prime Minister's CHST proposal.

This loss of transfer revenue resulting from the ceiling can be compared against the additional funding provided for the CHST in September. In the case of Manitoba, over the three-year period from 2000/01 to 2002/03, the Province potentially loses more from imposition of the artificial Equalization ceiling than it gains from the increase in CHST. This is also true for recipient provinces as a whole. Only the three provinces with the highest per capita fiscal capacity would benefit, on a net basis, from the Prime Minister's CHST proposal. In the months ahead, Canadians could witness the effects of this unfortunate result in very concrete terms as it affects equal treatment for those delivering services as well as those accessing benefits.

The ability of recipient provinces to develop their economies and create jobs is jeopardized by growing fiscal capacity disparities. These disparities make it difficult for provincial governments to maintain competitive tax rates, in relation to both internal and foreign competitors. Growing disparities have allowed governments in Alberta and Ontario to reduce taxes more rapidly than elsewhere. Also, should

large gaps in per capita revenue between provinces extend over time, service delivery and the provision of infrastructure might not keep pace with the patterns emerging in other jurisdictions. The same opportunities would not be available to all Canadians, wherever they reside. Furthermore, should firms make location decisions based on these factors rather than economic fundamentals, productivity in Canada will be lower than it could be. The conditions for a further widening of disparities between provinces will have been put into place. Competition from a more level playing field, which has led to strong and more equal growth across all regions of Canada, could be undermined.

The Government of Manitoba believes that the federal government can and should act to level the playing field. The Equalization Program has served the nation well. Since its introduction, it has provided a better balance which has allowed for more equal opportunity across the nation. The burden of provincial responsibilities for health and education and other program delivery has increased and is projected to increase further in the future. In such circumstances, the relative importance of the Equalization Program also increases.

Further examination of the Equalization Program, as agreed to at the First Ministers' meeting in September, should proceed. The review should examine the adequacy of the five-province standard, revenue coverage under the Representative Tax System, and methods to improve stability and predictability. In the meantime, the Equalization Program should not be subject to arbitrary, unnecessary and potentially damaging constraints.

This is no longer a question of affordability, as it might have been in the past. For the fiscal year 2000/01, the federal government has already indicated that its budgetary surplus would be at least $10 billion. Most independent projections place it considerably higher. The federal

The Equalization Program has served the nation well. Since its introduction, it has provided a better balance which has allowed for more equal opportunity across the nation.

CHST Gains Less the Potential Impact of the Equalization Ceiling

	2000/01			2001/02			2002/03			
	Additional CHST	EQ Ceiling Loss	Net Gain (Loss)	Additional CHST	EQ Ceiling Loss	Net Gain (Loss)	Additional CHST	EQ Ceiling Loss	Net Gain (Loss)	Cumulative Net Gain (Loss)
	(Millions of Dollars)									
Manitoba	**19**	**(95)**	**(77)**	**122**	**(100)**	**22**	**132**	**(104)**	**28**	**(27)**
Equalization-Recipient Provinces	194	(989)	(795)	1,269	(1,035)	234	1,375	(1,085)	289	(272)
Non-Recipient Provinces	306	0	306	2,031	0	2,031	2,225	0	2,225	4,563

government should not be padding its surplus by withholding Equalization entitlements from the seven recipient provinces. It is a fundamental question of fairness and of respecting the provision of the Canadian Constitution. The Equalization ceiling should be removed.

The Canadian public continues to rank the maintenance of health care as its top priority for governments. In the "knowledge economy", another priority must be to expand access to education and training.

■ Restore the CHST and provide an appropriate escalator

Canadians continue to rank the maintenance of health care as their top priority for governments. Most analysts believe that maintaining the public health care system in the face of an ageing population will require growth in resources above that of GDP growth. In the "knowledge economy", another priority must be to expand access to education and training. Health and education will continue to grow in proportion to total provincial program expenditure (see Chart).

While provincial governments can and do look to re-allocate resources from lesser priorities, it is clear that most provinces do not have the same flexibility to provide support for priority public programs as is available to the federal government. However, as noted earlier, the federal government has projected that its program spending will fall to its lowest level in five decades. This difference in program pressures and resource capacity between the two orders of government is called a vertical fiscal imbalance.

Health and Education Share of Provincial-Territorial Government Program Expenditure

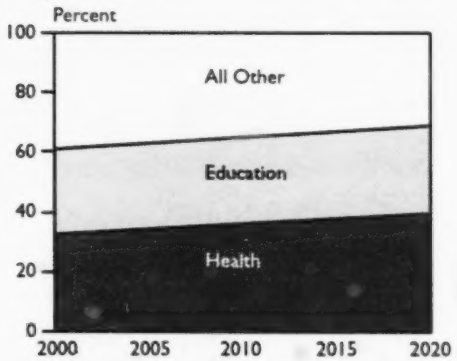

Source: *A Federation Out of Balance* (G.C. Ruggeri, 2000)

The federal government has followed a path of reducing its share of financing the priority public services it helped to create in the 1950s and 1960s. As the federal government began to achieve budget surpluses in the late 1990s, provinces and territories called upon the federal government to restore the cuts made with the introduction of the CHST, and to provide an appropriate escalator to increase the sustainability of these financing arrangements. The offer made at the September First Ministers' meeting fell short of that target, because it did not restore nominal payments to 1994/95 levels for the 1999/2000 fiscal year, and it did not provide an appropriate escalator to build on that total.

The offer included a few measures tied to specific sub-programs. A Medical Equipment Trust Fund was established, designated to provide equipment upgrades for the period extending to 2002/03. Manitoba has taken its share of the Trust, and these funds will be used as intended to purchase additional medical equipment. The budget plan includes withdrawal of $18 million in 2001/02, and $19 million in 2002/03 from the Medical Equipment Trust Fund. The 2001 Manitoba Budget provides an additional $22 million for diagnostic equipment alone.

Additional CHST funds are dedicated to early childhood development initiatives, including increases to "Healthy Child Manitoba" and child care.

Manitoba does not support the continued federal micro-managing of

health and other social services through short-term, tied and boutique programming directed toward gaining greater visibility for Ottawa with respect to current issues, but coming at the expense of long-term integrated approaches. Priorities differ across the country. The funds should be provided through the CHST block funding arrangement, so Manitobans can determine how best to meet their priority needs.

Manitoba continues to join other provinces and territories in the call to restore the federal cash support in the manner proposed by all Premiers in 1999. The Manitoba Government is also prepared to enter into discussions to secure the long-term sustainability of health, post-secondary education and training, early childhood development, and other priority social programs through appropriate federal-provincial fiscal arrangements, including the application of an appropriate escalator for federal payments under the CHST.

■ Other issues in federal-provincial relations

Expanding the Red River Floodway: The Red River Floodway has proven to be a valuable legacy of co-operation between past federal and provincial governments. Premier Duff Roblin and Prime Minister John Diefenbaker had the vision and commitment to make flood protection a priority. The Province also made a significant sacrifice in choosing that priority.

Both governments must once again have the vision, and be prepared to pay the price, for our future security. The International Joint Commission (IJC) has confirmed what we learned from the Great Flood of 1997. We need to make major improvements to the Floodway, if it is to offer the full protection against possible peak flood years. We also need other flood protection and drainage works in several other parts of the province.

Last month, some improvements were made at the Floodway gates. The Manitoba Government is now putting in place plans to expand the capacity of our waterways and flood protection defenses. These plans will come at a cost of less rapid tax cuts and debt reduction, and foregoing other spending. But this investment must be made, and the 2001 Budget commits $40 million, the first of many instalments needed to complete the plan.

This is a project which needs a solid commitment from our federal partner. In discussions to date, the Government of Manitoba has been encouraged by the federal response. Now governments need to conclude a full and fair funding arrangement, which will see this project through to completion. Today's Floodway expansion requires the same 60% federal contribution as the original project. The federal government stands to be a major beneficiary of this project as well. In the past, it provided up to 90% of eligible disaster relief funding. Ottawa's potential exposure will be sharply reduced by investment in this project.

Cumulative Shortfall of Federal CHST Package from Full Restoration

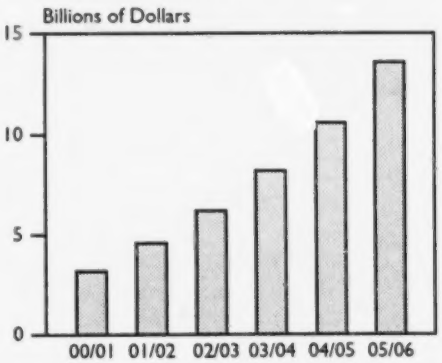

Note: In this illustration, full restoration means restoring CHST cash to its 1994/95 level of $18.7 billion in 2000/01 along with an escalator equal to growth in GDP.

Sources: Federal Department of Finance, Manitoba Finance

The Red River Floodway has proven to be a valuable legacy of co-operation between past federal and provincial governments.

The federal and provincial governments must work in partnership with First Nations' governments and other Aboriginal organizations to make improved health, housing, education, and employment opportunities a reality for all Aboriginal people in Manitoba.

Improving the lives and opportunities of Manitoba Aboriginal communities: Many Aboriginal people in Manitoba, whether they reside in First Nations', Metis, Northern or rural communities or our cities, have not enjoyed the quality of life most Manitoba citizens enjoy. And, held back by poor educational experiences and health problems arising from poor living conditions, they do not have the same opportunities to improve their circumstances.

A comprehensive set of initiatives, directed toward the economic and social well-being of Aboriginal people, must be put in place. The federal and provincial governments must work in partnership with First Nations' governments and other Aboriginal organizations to make improved health, housing, education, and employment opportunities a reality for all Aboriginal people in Manitoba.

The federal government has a special responsibility for First Nations and Metis people, and a special role to play in support of Aboriginal self-government. The 2001 federal Throne Speech proposed a number of initiatives. However, federal off-loading of its responsibilities for Aboriginal people has been a long-standing policy. A decade ago, the former federal administration abandoned its responsibilities for off-reserve populations, virtually overnight. In contrast, the Manitoba Government is called upon to fund and deliver more services, from Northern airports, to dialysis units to treat the ravaging effects of diabetes reaching epidemic levels in Aboriginal communities, to personal care homes for the elderly and infirm. However, Provincial resources are inadequate to meet all the exceptional needs of Aboriginal people.

Nevertheless, the Government of Manitoba stands prepared to enter into co-operative arrangements to address our greatest social challenges. To not do so would ignore our future. In years ahead, one-quarter of the new entrants to the labour force in Manitoba will be of Aboriginal decent. We want them to be productive partners in our economy.

Support for Manitoba's agricultural producers: Manitoba's grain and oilseed producers face one of the biggest challenges of any community in our province. We must have increased assistance from Ottawa to farmers to allow them to continue competitive operations at a time of deep subsidies in the United States and the European Economic Community.

The agricultural community is asking questions about its future. Many sectors are doing better with diversified operations. The Government believes in the resilience of Manitoba producers and that our agricultural community will continue to make a strong contribution. The Manitoba Government is doing its share in providing support, and will continue to do so. They need federal help now. This year, we have announced an additional $52 million in support to farmers.

■ Conclusion

Canada needs appropriate transfer payment arrangements in order to maintain health, education and other social services for all Canadians. Transfers must also address growing fiscal imbalances between provinces, which threaten to disrupt balanced economic growth.

Provinces and territories have met and established an agenda for renewing fiscal arrangements to better serve all Canadians. Manitoba calls on the federal Minister of Finance to join them and to establish processes to get this needed action under way now.

The September 2000 federal offer was seen as a good first step in addressing these issues, now that federal finances are strong. However, the federal government must be a reliable partner for the provinces. The country needs it.

Canada works best when we work together.

It is simply unacceptable for the federal government to build a multi-billion dollar surplus for the 2000/01 fiscal year while withholding $1 billion in Equalization entitlements from the seven less affluent provinces in Canada. This increases fiscal disparities, distorts the playing field for people and business, and reduces the competitive capacity of the nation as a whole. The Equalization ceiling must be removed for the year 2000/01, as it was for the 1999/2000 fiscal year.

The CHST must be fully restored with an appropriate escalator. The additional funding must not be accompanied by conditional and short-term programming which further escalates the rapidly rising obligations of provinces.

There are a number of other issues requiring the joint stewardship of the federal and provincial governments.

Manitobans want their governments to work together. In a highly decentralized country such as Canada, federal transfer payments are a particularly important policy instrument. They are the mechanism by which fiscal imbalances can be addressed. An appropriate transfer system is important to Manitoba in order to:

- maintain health, education and other priority services;
- keep our taxes and costs competitive, to allow our economy to achieve its potential; and
- undertake important projects, in partnership with the federal government, such as flood control, improving opportunity for Aboriginal people, and support for agricultural producers.

Canada works best when we work together.

Remarques et documents de référence pour une déclaration sur

LE PLAFOND DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

Présenté au
Comité permanent du Parlement sur les finances

étudiant le projet de loi C-18 :
Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Par M. Gregory Selinger
Ministre des Finances
Gouvernement du Manitoba
Le 26 avril 2001

Remarques et documents de référence pour une déclaration sur

LE PLAFOND DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

Présenté au
Comité permanent du Parlement sur les finances

étudiant le projet de loi C-18 :
Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Par M. Gregory Selinger
Ministre des Finances
Gouvernement du Manitoba
Le 26 avril 2001

Ce document est un de ceux qui peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : **http://www.gov.mb.ca/finance**

Ce document est imprimé sur papier recyclé.

TABLE DES MATIÈRES

REMARQUES POUR UNE DÉCLARATION SUR LE PLAFOND DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION 7

CORRESPONDANCE

de M. Greg Selinger à l'Honorable Paul Martin : le 22 mars 2001 13

de M. Greg Selinger à l'Honorable Paul Martin : le 12 janvier 2001 17

COMMUNIQUÉS

« Communiqué des ministres des finances »:
Rencontre provinciale-territoriale des ministres des Finances,
Winnipeg, les 11 et 12 décembre 2000 21

« Nouveaux investissements fédéraux à l'appui des ententes sur
la réforme de la santé et sur le développement de la petite enfance »
Réunion des Premiers ministres, Ottawa, le 11 septembre 2000 23

LE BUDGET 2001 DU MANITOBA :
ANNEXE C - RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES 25

Remarques pour une déclaration sur
LE PLAFOND DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

Présenté au
Comité permanent du Parlement sur les finances

étudiant le projet de loi C-18 :
Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Par M. Gregory Selinger
Ministre des Finances
Gouvernement du Manitoba
Le 26 avril 2001

Membres du Comité,

Le programme de péréquation est une pierre angulaire importante de la fédération canadienne. Il est si important qu'il a été reconnu et incorporé à notre Constitution. J'affirme qu'il nous incombe à tous de défendre les principes de ce programme et de nous assurer que les actions entreprises à son égard sont conformes tant à l'esprit qu'à la lettre des dispositions de l'article 36 de la Constitution.

Je prends la parole devant ce Comité pour parler des dispositions du projet de loi C-18 et des répercussions potentielles du maintien du plafond imposé sur les paiements de péréquation. Il est tout à fait exceptionnel qu'un ministre manitobain prenne la parole devant un Comité du parlement, mais ma présence souligne bien l'importance de cette question pour le gouvernement du Manitoba. Le maintien du plafond des paiements de péréquation est en fait un sujet de préoccupation pour tous les ministres provinciaux et territoriaux des Finances, ainsi que pour tous les premiers ministres.

Je suis, pour l'année en cours, président du Conseil des ministres des Finances des provinces et des territoires. À ce titre, j'ai organisé une rencontre avec mes collègues à Winnipeg en décembre 2000. Au cours de cette rencontre, ces ministres ont unanimement réitéré leur appui à notre position commune, qui est que le plafond des paiements de péréquation doit être supprimé. Le communiqué complet rédigé à la suite de la rencontre se trouve parmi les documents que je vous présente aujourd'hui.

Je voudrais souligner que ce soutien apporté à la suppression du plafond n'est pas nouveau. Qu'ils bénéficient ou non des paiements de péréquation, les provinces et territoires ont invariablement appuyé une telle action. Et je me présente ici aujourd'hui pour m'assurer que notre position est clairement comprise : le plafond du programme de péréquation est un obstacle à sa pertinence et doit être éliminé à jamais.

Plus tôt aujourd'hui, vous avez entendu les ministres des Finances des provinces atlantiques expliquer ce que serait pour eux un programme adéquat de paiements de péréquation. Je crois que tous nos messages seront semblables, mais je voudrais souligner certaines des principales questions que j'ai présentées à l'Assemblée législative du Manitoba sous forme de document budgétaire. Ce document se trouve également parmi ceux que je vous présente aujourd'hui.

Je voudrais en particulier souligner le rôle important que joue le Programme de péréquation dans la force, la vitalité et l'unité du Canada. La péréquation permet d'offrir de meilleures perspectives d'avenir et de croissance économique dans l'ensemble du pays, un fait qui a souvent été nié ou même déformé dans la presse publique.

Le but du programme de péréquation est bien défini dans le paragraphe 36(2) de notre Constitution.

> Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

En étant capables de fournir des services comparables et des taux d'imposition comparables, toutes les provinces peuvent effectivement se faire concurrence pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois que tous les Canadiens désirent. Sans services comparables, certains Canadiens seraient moins prêts à profiter des perspectives qui s'offrent à eux. Sans taux d'imposition comparables, les décisions concernant l'emplacement des entreprises seront prises en fonction de facteurs autres que l'aspect strictement économique de ces décisions.

Certains faits prouvent que le Canada a bénéficié du programme de péréquation. Une étude longitudinale récemment effectuée par Messieurs Richard Bird et François Vaillancourt montre que, depuis l'introduction du programme de péréquation en 1957, la croissance économique par habitant dans les provinces bénéficiaires a été légèrement plus importante que celle des provinces non bénéficiaires au cours des quatre dernières décennies. Je pense qu'il s'agit là d'un résultat remarquable, un résultat qui réfute bien la notion répandue selon laquelle la péréquation nuit à la croissance économique.

La croissance économique n'a pas été suffisamment importante pour empêcher une migration nette hors des provinces bénéficiaires ou pour éliminer les différences de disparités par habitant. Nous faisons cependant des progrès. La situation migratoire au Manitoba s'est récemment renversée, si bien que notre province bénéficie maintenant d'une migration nette entrante. Et nous avons besoin de ce renversement, car la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est un des facteurs qui ralentissent notre croissance économique. Maintenir des coûts et des taux d'imposition sur le revenu des particuliers comparables à ceux des autres provinces est un facteur important pour attirer les gens au Manitoba et les convaincre d'y rester. Les paiements de péréquation aident à niveler le terrain pour les provinces qui veulent être concurrentielles, non seulement sur le plan national, mais aussi dans le contexte d'une économie de plus en plus mondiale.

L'autre moyen que nous utilisons pour augmenter directement notre réserve de main-d'œuvre qualifiée est d'améliorer les possibilités de formation professionnelle et d'éducation. Là encore, le programme de péréquation nous aide à fournir les services publics nécessaires. Je suis heureux que notre gouvernement ait récemment pu investir dans les établissements d'enseignement postsecondaire manitobains le montant le plus important de l'histoire du Manitoba. Il nous faudra toutefois continuer à faire de tels investissements afin de garantir que notre province bénéficie d'une main-d'œuvre bien formée et équipée des compétences requises pour que notre croissance économique demeure forte.

Je ne vous ai présenté que quelques exemples visant à souligner l'importance du programme de péréquation pour le Manitoba et pour l'ensemble du Canada. Il y en a bien d'autres. Je crois toutefois que la plupart des membres de ce Comité reconnaissent le mérite de ce programme. C'est pourquoi je suis encouragé par la présentation du projet de loi C-18, qui permettra la suppression du plafond

imposé sur les paiements de péréquation pour l'exercice 1999-2000. C'est aussi pourquoi je suis perplexe et déçu que le Gouvernement du Canada n'ait pas encore décidé de supprimer ce plafond pour l'année 2000-2001 et les années suivantes.

Ce plafond aura des répercussions négatives pour les provinces bénéficiaires si aucune action n'est entreprise. Je voudrais toutefois souligner que ce potentiel ne dénote pas une faiblesse du programme. En fait, la diminution des disparités fiscales par habitant au fil des années a permis de réduire les coûts du programme proportionnellement au PIB. Ce plafond a des répercussions négatives car il a été abaissé de manière arbitraire **à trois reprises** au cours des vingt dernières années, dont la dernière fois en 1999. L'abaissement progressif du plafond est détaillé dans les documents que je vous ai présentés, y compris ma récente lettre à M. Martin et mon document budgétaire. Ce plafond a baissé d'un taux effectif de 1,33 % du PIB entre 1982 et 1987 à un taux de 1,04 % du PIB aujourd'hui.

Ces diminutions du plafond ont été effectuées sans égard au niveau de paiement nécessaire pour la réalisation des objectifs du programme. La formule du programme de péréquation est conçue pour déterminer les paiements objectivement. Il y a toujours des améliorations proposées d'ordre technique à apporter, mais il s'agit là de sujets à discuter dans le cadre du renouvellement quinquennal du programme.

Si le plafond n'est pas supprimé pour l'exercice 2000-2001 et les exercices suivants, les paiements de péréquation ne progresseront pas et pourraient même diminuer par rapport aux niveaux de 1999-2000. Ce résultat ne cadre pas avec la proposition faite par le premier ministre aux ministres provinciaux et territoriaux en septembre dernier. Selon cette proposition, le plafond sur les paiements de péréquation devait être éliminé pour l'année 1999-2000, et les paiements devaient augmenter au rythme de la croissance du PIB pour les années suivantes.

Parmi les documents que je vous ai présentés, vous trouverez un tableau récapitulatif de l'effet combiné des augmentations du TCSPS contre la récupération possible du plafond de péréquation à partir de l'exercice 2000-2001. Ce tableau montre qu'à moins que les paiements de péréquation puissent augmenter sans récupération imposée par le plafond, **seules les trois provinces les plus riches** retireraient un bénéfice net de la proposition faite en septembre par le premier ministre.

Ne nous faisons pas d'illusions : le plafond actuel ne permettra pas aux paiements de péréquation résultant de la formule d'être versés pour l'année 2000-2001 et les années suivantes. Toutes les données économiques et fiscales, dont les effets n'ont pas encore été pris en compte pour les calculs, portent à croire que les répercussions de ce plafond seront plus importantes pour l'année fiscale 2000-2001 que pour l'année 1999-2000. Pour la seule année fiscale 2000-2001, la perte potentielle de revenu a été estimée à 100 millions de dollars pour le Manitoba. Il s'agit là d'un montant considérable pour notre province. Une perte de revenu de 100 millions de dollars réduit notre capacité à fournir de meilleurs services de santé, à améliorer l'accès aux programmes d'éducation

et de formation, et à poursuivre la réduction de nos impôts à des niveaux comparables à ceux de nos voisins de l'ouest, de l'est et du sud.

Je voudrais ajouter un dernier commentaire. Lorsque le plafond des paiements de péréquation a été introduit, le gouvernement fédéral accusait d'importants déficits budgétaires qui s'accroissaient. Pour l'exercice qui vient de se terminer, il accusait un excédent budgétaire dépassant les 10 milliards de dollars. Il est invraisemblable que le gouvernement fédéral amasse des excédents budgétaires par le truchement d'une récupération des paiements de péréquation des sept provinces les moins riches du Canada.

J'encourage les membres de ce Comité à réfléchir davantage à l'importance du programme de péréquation, à notre engagement collectif envers l'égalité des chances pour tous les Canadiens et Canadiennes – une égalité clairement exprimée dans notre Constitution – et au fait que notre nation est plus forte lorsque toutes ses régions sont prospères. Le plafond imposé sur les paiements de péréquation devrait être supprimé.

CORRESPONDANCE

MINISTRE DES FINANCES

Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) Canada
R3C 0V8

le 22 mars 2001

L'Honorable Paul Martin
Ministre des Finances
Gouvernement du Canada
L'Esplanade Laurier, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour exhorter votre gouvernement à modifier le projet de loi C-18 afin d'éliminer le plafond imposé sur les paiements de péréquation pour l'exercice 2000-2001, comme il le fera pour l'exercice 1999-2000, et afin de permettre ensuite que les paiements augmentent au rythme de croissance du PIB.

Suite à notre discussion à Vancouver au début du mois, j'aimerais vous faire part des préoccupations du Manitoba quant au plafond imposé sur les paiements de péréquation. Vous n'êtes pas sans savoir que la péréquation vise à permettre aux provinces ayant une moins grande capacité fiscale d'offrir des services de santé, d'éducation et autres à des taux d'imposition comparables à ceux des provinces plus riches. Le plafond menace de limiter les paiements prévus par la formule et de saper ainsi les objectifs du programme.

Lorsque le programme de péréquation a été reconduit en 1999, le plafond a été réduit de façon arbitraire d'environ 1 milliard de dollars par année, le faisant passer à 10 milliards de dollars en 1999-2000 et le majorant par le taux de croissance du PIB au cours des années suivantes. Maintenant proportionnel au PIB, le plafond du programme est devenu inférieur aux paiements les plus bas effectués selon la norme des cinq provinces. L'effet du plafond imposé en 1999 sur les paiements de péréquation est réel et substantiel. Par exemple, si le présent plafond avait été appliqué à partir de 1992-1993, près de 3 milliards de dollars auraient étés retranchés des transferts de péréquation au cours des sept années suivantes.

À l'époque où le plafond a été baissé, les projections du ministère fédéral des Finances prévoyaient que ce plafond laisserait largement la place aux hausses des paiements durant la période de novation. De récentes évaluations prouvent cependant que ces projections étaient inexactes. Les estimations présentes des transferts de péréquation pour l'exercice 1999-2000 – la toute première année des nouveaux arrangements – dépassent le plafond de près de 800 millions de dollars.

Aujourd'hui, on évalue à 76 millions de dollars l'effet du plafond sur le Manitoba pour l'exercice 1999-2000. Les responsables tant provinciaux que fédéraux anticipent que le coût

pourrait augmenter de manière importante pour 2000-2001 et pour les exercices suivants. Les réductions répétées du plafond signifient que ce dernier est maintenant inférieur de 25 % à ce qu'il était en 1982. Pour appuyer ce point, j'ai joint un tableau qui résume les trois réductions apportées au plafond du programme de péréquation depuis 1987.

En septembre 2000, le premier ministre fédéral s'est engagé à éliminer le plafond imposé sur les paiements de péréquation pour l'exercice 1999-2000, et à permettre que ces paiements augmentent au rythme de croissance du PIB au cours des années suivantes. Il a aussi offert de restaurer en partie les paiements du TCSPS aux provinces. Ces engagements étaient, selon nous, un bon début pour le rétablissement d'un partenariat entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le financement de la santé, de l'éducation et d'autres services publics. L'extrait pertinent du communiqué de cette rencontre se lisait ainsi :

> *« Les premiers ministres ont soulevé la question de péréquation. Le ministre des Finances du Canada examinera la question plus à fond à la suite de consultations avec les ministres provinciaux des Finances. Quoique les dernières révisions aux fins de péréquation pour l'année financière 1999-2000 ne seront pas connues avant octobre 2002, le Premier ministre a convenu de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun plafond ne soit appliqué à l'année financière 1999-2000. Par la suite, la formule de péréquation établie s'appliquera, la péréquation augmentant au rythme de croissance du PIB. »*

J'admets que le projet de loi que vous avez récemment déposé élimine le plafond pour 1999-2000, et que cela a un effet positif sur les paiements de péréquation que recevra le Manitoba. Bien que le projet de loi ne vous empêche ni d'augmenter le plafond pour 2000-2001, ni même de l'éliminer complètement, il ne correspond pas, dans sa forme actuelle, à ce que nous avions compris de l'engagement du premier ministre fédéral en septembre.

Au Manitoba, nos estimations montrent que le plafond projeté sera insuffisant pour verser en entier les paiements de l'exercice 2000-2001. Bien que les données économiques et fiscales actuelles ne soient pas comprises de manière formelle dans les calculs de péréquation, tout indique que les paiements de péréquation pour 2000-2001 vont croître bien au-delà de l'évaluation actuelle de 10,8 milliards de dollars et dépasseront largement le plafond. **Cela pourrait coûter environ 100 millions de dollars au Manitoba en 2000-2001. L'application du plafond aux paiements de péréquation de 2000-2001 aura donc vraisemblablement pour résultat des paiements inférieurs à ceux de 1999-2000, malgré une augmentation importante des droits générés par la formule.**

La diminution potentielle du plafond imposé sur les paiements de péréquation est équivalente au TCSPS supplémentaire offert en septembre dernier par le premier ministre fédéral. Un tableau comparatif du coût potentiel du plafond et du financement du TCSPS offert en septembre est aussi inclus dans les documents que je vous ai présentés. Du point de vue du Manitoba, un tel résultat ne serait pas compatible avec l'objectif de l'engagement du premier ministre fédéral en septembre.

J'aimerais respectueusement suggérer que l'élimination du plafond, surtout pour 2000-2001, semble être dans les moyens de votre gouvernement. Tout récemment, votre ministère a émis

un communiqué de presse dans lequel il déclarait que le gouvernement fédéral aurait un excédent d'au moins 10 milliards de dollars en 2000-2001. Les révisions des recettes qui résulteraient de l'imposition du plafond suggéreraient presque certainement que les recettes fédérales sont beaucoup plus importantes que les projections officielles actuelles le laissent entrevoir.

Selon moi, il n'est pas justifiable que le gouvernement fédéral accumule des excédents budgétaires plus importants aux dépens des provinces moins nanties en imposant un plafond artificiel sur les paiements de péréquation. C'est une question d'équité fondamentale. L'imposition d'un plafond artificiellement bas sur les paiements de péréquation pour 2000-2001 et les exercices financiers suivants nuira à nos services publics et limitera notre capacité d'offrir un régime fiscal concurrentiel nécessaire à la croissance économique. L'imposition d'un plafond sur les paiements de péréquation nuira à la croissance économique de l'ensemble du Canada en plus d'augmenter les défis fiscaux et économiques auxquels font face les gouvernements des provinces bénéficiant de la péréquation.

D'autres points du programme de péréquation doivent également être examinés. Il est important que la péréquation soit basée sur une évaluation complète de la capacité fiscale des provinces. La question de la volatilité de certaines recettes provinciales, tout particulièrement celles qui proviennent des ressources naturelles, pourrait être abordée. Les responsables provinciaux et territoriaux élaborent des options selon la directive émise par les ministres des Finances lors de leur réunion de décembre. Toutefois, l'exclusion de ces recettes de la formule de calcul de péréquation n'est pas une solution appropriée.

La révision en cours du programme de péréquation doit inclure un examen de la structure du programme, y compris la question de couverture des recettes. J'abonde dans le sens de vos récents propos, selon lesquels la révision du programme doit donner lieu à des solutions équitables pour toutes les régions du Canada. Il faut qu'il y ait une discussion ouverte et franche si on veut obtenir des changements d'envergure. Nous devons soigneusement réfléchir au processus de révision qui aboutira au renouvellement en 2004.

Je serais heureux de poursuivre ce dialogue avec vous. En décembre 2000, lors d'une réunion à Winnipeg, les ministres provinciaux des Finances ont unanimement demandé que le plafond imposé sur les paiements de péréquation soit éliminé. Ils ont aussi demandé qu'une réunion des ministres des Finances des gouvernements fédéral, des provinces et des territoires se tienne dans un proche avenir afin de discuter de la question des inégalités fiscales. Vous vous souviendrez que je vous ai écrit à ce sujet au mois de janvier, au nom de tous les ministres des Finances provinciaux et territoriaux. Il est de plus en plus urgent que cette discussion ait lieu : les ministres des Finances ne se sont pas réunis depuis plus d'un an. Alors que les perspectives économiques et fiscales sont moins certaines, les outils de la coordination fiscale fédérale-provinciale gisent abandonnés.

Depuis votre dernière rencontre avec les ministres des Finances en décembre 1999, les premiers ministres se sont réunis et ont fait, à notre avis, un premier pas dans la bonne direction en ce qui concerne les inégalités fiscales. Depuis, vous avez présenté votre mini-budget du mois d'octobre et, selon les médias, vous prévoyez un énoncé économique au mois de mai. Je crois que l'ensemble du Canada et toutes les provinces et régions bénéficieraient grandement que nous

puissions vous faire part de nos opinions sur ces événements et traiter du programme de péréquation avant même que vous ne présentiez votre énoncé économique. À cet égard, je vous prie encore une fois de convoquer une réunion plénière de vos collègues provinciaux et territoriaux dans les plus brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

Greg Selinger

Greg Selinger

c.c. M. Gary Doer
Ministres provinciaux et territoriaux des Finances
L'Honorable Sharon Carstairs
Députés du Manitoba au Parlement

MINISTRE DES FINANCES

Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) Canada
R3C 0V8

le 12 janvier 2001

L'Honorable Paul Martin
Ministre des Finances
Gouvernement du Canada
L'Esplanade Laurier, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

À titre de président du Conseil des ministres des Finances des provinces et des territoires, qui s'est réuni à Winnipeg les 11 et 12 décembre 2000, je vous écris pour vous faire part des résultats de nos délibérations. Vous trouverez ci-joint le communiqué rédigé à la suite de la rencontre.

Les sujets suivants étaient à l'ordre du jour de notre réunion :

- Pressions causées par les dépenses et les impôts à moyen et à long terme, y compris le déséquilibre fiscal entre les gouvernements fédéral et provinciaux-territoriaux;
- Accords de perception fiscale fédéraux-provinciaux et autres questions de fiscalité;
- Moyens de consolider le programme de péréquation;
- Pertinence du TCSPS et besoin d'un facteur de progression convenable;
- Base de l'examen des autres programmes de transfert.

Les ministres sont d'avis qu'une réunion plénière, dans les plus brefs délais, des ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux est nécessaire afin que l'on puisse commencer à résoudre ces questions de façon coopérative et exhaustive. Il est opportun et urgent d'agir. Les discussions que nous avons eues à Winnipeg nous offrent la base de l'ordre du jour. Ensemble, nous pourrons bâtir sur les résultats de la réunion des premiers ministres du mois de septembre et élaborer un cadre de financement plus acceptable et plus durable pour des programmes qui répondent aux besoins de tous les Canadiens et Canadiennes.

J'ai noté que vous avez émis un communiqué indiquant que le gouvernement fédéral ne déposera pas de budget au mois de février. Cette décision ne diminue aucunement l'urgence de nous pencher sur ces questions. Je suis prêt à convenir d'une rencontre avec vous et je me mets à votre disposition pour aider à prendre des arrangements afin qu'une réunion ait lieu bientôt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

Greg Selinger

Greg Selinger

c.c. Tous les ministres des Finances

COMMUNIQUÉS

COMMUNIQUÉ

Ref: 860–421/004

Rencontre provinciale-territoriale des ministres des Finances
Winnipeg (Manitoba) - les 11 et 12 décembre 2000

COMMUNIQUÉ DES MINISTRES DES FINANCES

Les ministres des Finances se sont rencontrés à Winnipeg pour donner suite aux dossiers abordés par les Premiers ministres lors de leur Conférence annuelle tenue à Winnipeg du 9 au 11 août. Les premiers ministres ont notamment demandé aux ministres des Finances de faire avancer les travaux déjà réalisés relativement aux arrangements fiscaux. Ainsi, le communiqué des premiers ministres indiquait :

> *En même temps que la restauration du financement en espèces du TCSPS et l'adoption d'un mécanisme d'indexation approprié, ils demandent un renforcement du Programme de péréquation, incluant le retrait immédiat du plafond sur les paiements de péréquation.*

Les ministres des Finances des provinces et des territoires ont souligné le fait que le plan fédéral annoncé en septembre constituait un premier pas vers le renforcement du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et que le Premier ministre fédéral avait accepté d'éliminer le plafond sur les paiements de péréquation pour l'exercice 1999-2000. Toutefois, certaines questions sont demeurées en suspens suite à la rencontre des premiers ministres.

Ainsi, les ministres des Finances demandent une rencontre avec leur homologue fédéral dans les plus brefs délais, afin de traiter des questions suivantes.

Pressions causées par les dépenses et les impôts : Les provinces et les territoires subissent des pressions énormes de coûts dans le domaine des services de santé et autres. Or, les provinces et territoires souhaitent conserver un régime fiscal qui favorise les investissements et la création d'emplois. On remarque un déséquilibre croissant entre les pressions subies par les provinces et les territoires au chapitre des dépenses et des impôts et celles qui affectent le gouvernement fédéral.

Renforcement du Programme de péréquation et du TCSPS : Toutes les provinces endossent un Programme de péréquation fort afin d'assurer à l'ensemble des provinces des revenus suffisants pour offrir des services publics comparables à des taux d'imposition raisonnablement comparables.

Les provinces ont demandé en août au gouvernement fédéral de consacrer davantage de ressources au Programme de péréquation afin que les objectifs du programme, prévus dans la Constitution, soient respectés. Les ministres sont d'avis que les paiements de péréquation devraient augmenter lorsque les disparités entre les provinces sont à la hausse.

Lors de la rencontre des Premiers ministres tenue en septembre, le gouvernement fédéral a accepté d'éliminer le plafond sur le Programme de péréquation pour l'exercice 1999-2000. Les ministres sont également d'avis que l'annonce faite en septembre constitue un pas vers l'atténuation des pressions causées par les coûts de santé et autres programmes sociaux. Ils souhaitent maintenant discuter avec leur homologue fédéral des moyens qui permettraient d'obtenir des arrangements fiscaux adéquats et permanents, tels que :

- l'élimination immédiate du plafond sur les paiements de péréquation;

- l'amorce immédiate de travaux sur le passage à la norme des dix provinces dans le programme de péréquation, incluant une couverture complète des revenus et en tenant compte de la volatilité des revenus provenant des ressources naturelles;
- la restauration immédiate du TCSPS de même que la mise en place d'un mécanisme d'indexation approprié pour le TCSPS;
- l'examen d'approches alternatives au TCSPS, notamment le transfert de points d'impôt en remplacement des transferts financiers.

Autres transferts : Les ministres ont plusieurs préoccupations communes à l'égard de l'envergure et la distribution des autres programmes de transfert fédéraux. Ces préoccupations visent une vaste gamme de questions, notamment la reconnaissance par le gouvernement fédéral de son rôle vis-à-vis :

- de l'élimination de la réduction de 5 % faite au chapitre des dépenses de la formule de financement des territoires en 1996-1997;
- du soutien du développement économique et social des Autochtones et des collectivités des Premières nations;
- de la protection des fermes familiales et de l'offre d'une aide suffisante aux agriculteurs;
- de la création d'une infrastructure et d'une stratégie en matière de transport adéquates à long terme pour assurer une croissance économique soutenue.

Questions fiscales : Les ministres ont pris note des grandes préoccupations ressenties par certaines provinces à l'égard des restrictions proposées aux ententes fédérales-provinciales de perception fiscale. Ils sont d'avis que les politiques fédérales proposées pourraient déstabiliser plutôt que renforcer les éléments essentiels d'un régime de perception d'impôt efficace et harmonisé. Les ministres soulignent le fait que les modifications aux ententes en matière de perception d'impôt doivent faire l'objet de négociations entre les deux ordres gouvernementaux.

- 30 -

COMMUNIQUÉ

Ref: 800-038/007

Réunion des Premiers ministres
Ottawa (Ontario) - Le 11 septembre 2000

Nouveaux investissements fédéraux à l'appui des ententes sur la réforme de la santé et sur le développement de la petite enfance

OTTAWA - Le 11 septembre 2000. Le Premier ministre a annoncé aujourd'hui un nouvel investissement fédéral de 23,4 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer les ententes sur la réforme de la santé et sur le développement de la petite enfance conclues par les premiers ministres.

Pour assurer la stabilité, la prévisibilité et la croissance du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), le gouvernement fédéral fera voter une loi affectant un montant additionnel de 21 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ce montant comprend un nouvel investissement de 2,2 milliards de dollars destiné au développement de la petite enfance.

Grâce à cette mesure, le montant total des transferts en espèces versés aux provinces par l'entremise du TCSPS passera à 18,3 milliards de dollars en 2001-2002, à 19,1 milliards de dollars en 2002-2003, pour atteindre 21 milliards de dollars en 2005-2006. Pour cette dernière année, le transfert en espèces du TCSPS dépassera de 35 pour cent son niveau actuel de 15,5 milliards de dollars.

Compte tenu de la hausse de la valeur des points d'impôt du TCSPS à 18,8 milliards de dollars, ce transfert fédéral aux provinces et aux territoires, qui est destiné à la santé, à l'enseignement post-secondaire et aux services sociaux, augmentera pour atteindre environ 40 milliards dollars en 2005-2006.

Pour assurer une plus grande prévisibilité, d'ici la fin de l'année 2003-2004, le gouvernement fédéral établira la valeur des transferts en espèces du TCSPS pour les années 2006-2007 et 2007-2008.

Pour accélérer la mise en oeuvre de la réforme de la santé et étendre sa portée, le gouvernement du Canada investira également dans trois domaines ciblés qui tiennent compte des priorités convenues :

- Il investira, sous forme de transferts aux provinces et territoires, un montant total de 1 milliard de dollars en 2000-2001 et 2001-2002 pour de nouveaux appareils médicaux, et de ce montant, 500 millions de dollars seront mis à la disposition des provinces et territoires dès maintenant pour leur permettre d'acheter les appareils de diagnostic et de traitement dont ils ont besoin;
- Il investira une somme additionnelle de 800 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2001-2002, dans un Fonds pour l'adaptation des services de santé renouvelé qui viendra appuyer l'innovation et la réforme des soins primaires;
- Il investira dès maintenant un montant de 500 millions de dollars dans une société indépendante qui aura pour mandat d'accélérer le développement et l'adoption de systèmes de technologie de l'information modernes, comme des dossiers électroniques des patients, pour pouvoir dispenser des meilleurs soins de santé.
- Les premiers ministres ont soulevé la question de péréquation. Le ministre des Finances du Canada examinera la question plus à fond à la suite de consultations avec les ministres provinciaux des Finances. Quoique les dernières révisions aux fins de péréquation pour l'année financière 1999-2000 ne seront pas connues avant octobre 2002, le Premier ministre a convenu de prendre les mesures nécessaires pour

qu'aucun plafond ne soit appliqué à l'année financière 1999-2000. Par la suite, la formule de péréquation établie s'appliquera, la péréquation augmentant au rythme de croissance du PIB.

Engagements de financement du gouvernement du Canada à l'appui des ententes sur la réforme de la santé et sur le développement de la petite enfance

(en milliards de dollars)

	Loi actuelle				Après la loi actuelle		Nouvel argent total
	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	
TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE PROGRAMMES SOCIAUX[1]							
Montant du transfert actuel en espèces[2]	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5[3]	15,5[3]	–
Hausse générale du transfert en espèces		2,5	3,2	3,8	4,4	5,0	18,9
Développement de la petite enfance		0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	2,2
TOTAL DU TCSPS EN ESPÈCES	15,5	18,3	19,1	19,8	20,4	21,0	–
Fonds pour les appareils médicaux	0,5	0,5					1,0
Technologie de l'information sur la santé	0,5						0,5
Fonds pour l'adaptation des services de santé - Soins primaires		0,2	0,2	0,2	0,2		0,8
TOTAL EN ESPÈCES[4]	16,5	19,0	19,3	20,0	20,6	21,0	–
TCSPS en points d'impôt	15,3	15,8	16,5	17,2	18,0	18,8	
TCSPS TOTAL	30,8	34,1	35,6	37,0	38,4	39,8	
FINANCEMENT TOTAL	31,8	34,8	35,8	37,2	38,6	39,8	–
							23,4

[1] Le TCSPS appuie les programmes des provinces et territoires dans les secteurs de la santé, de l'enseignement post-secondaire et des services sociaux.
[2] Les transferts en espèces actuels comprennent les sommes supplémentaires prévues dans le budget de 1999 (3,5 milliards de dollars) et dans le budget de 2000 (2,5 milliards de dollars).
[3] La loi actuelle est en vigueur jusqu'en 2003-04. Le montant en espèces de base pour les années subséquentes est 15,5 milliards de dollars.
[4] La somme du total du TCSPS en espèces et du financement prévu pour les mesures non visées par le TCSPS.

Le Budget du Manitoba 2001

Document budgétaire C

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Table des matières

POSITION DU MANITOBA SUR LES RELATIONS FISCALES ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

Travailler ensemble 27

Bâtir un plan 29

Objectifs des paiements de transfert fédéraux 29

Déclin du rôle fédéral dans la prestation et le soutien des programmes publics 30

Futurs transferts fédéraux 32

Consultations sur les paiements de transfert fédéraux 33

Examen et consolidation du programme de péréquation 34

Rétablir le TCSPS et assortir ce rétablissement d'un facteur de progression convenable 38

Autres enjeux dans les relations fédérales-provinciales 39

Conclusion 42

POSITION DU MANITOBA SUR LES RELATIONS FISCALES ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

■ Travailler ensemble

La population du Manitoba s'attend à ce que les gouvernements fédéral et provincial travaillent de concert à régler ses principales préoccupations par le truchement d'un plan coordonné et global. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nos gouvernements ont pris des mesures encourageantes dans ce sens.

Les premiers ministres se sont rencontrés en septembre 2000 pour une réunion axée sur les soins de santé, le développement des jeunes enfants et les questions de paiements de transfert au Canada. C'est à ce moment que le premier ministre du Canada s'est engagé à ce que le gouvernement fédéral restaure partiellement le financement accordé dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), supprime le plafond imposé sur les paiements de péréquation pendant l'exercice financier 1999-2000 et permette ensuite à ces versements d'augmenter en fonction du taux de croissance économique. On a également demandé au ministre fédéral des Finances de réexaminer le programme de péréquation en partenariat avec ses homologues provinciaux.

L'engagement pris au mois de septembre représentait un renversement important et apprécié de la politique de longue date du gouvernement fédéral consistant à réduire son soutien financier aux programmes sociaux.

En combinaison avec les mesures adoptées dans le document *Énoncé économique et mise à jour budgétaire* publié par le gouvernement fédéral en octobre 2000, l'offre faite aux provinces a été perçue comme une affirmation de la capacité de notre gouvernement national à appuyer les programmes sociaux importants et du renouvellement de son engagement envers ces programmes. Cette offre n'a toutefois pas répondu pleinement à la demande des premiers ministres, qui visait la restauration intégrale et l'augmentation du TCSPS. La promesse de supprimer le plafond imposé sur les paiements de péréquation pour l'exercice 1999-2000, de permettre ensuite à ces versements d'augmenter au rythme de croissance du PIB et de consulter les ministres provinciaux pour l'examen du programme de péréquation semblait signaler la reconnaissance par le gouvernement fédéral de l'importance de ce programme en ce qui concerne les efforts du Canada pour appuyer une plus grande égalité des chances pour tous les Canadiens. Malheureusement, il est maintenant difficile de dire si Ottawa tiendra ses promesses en ce qui concerne le programme de

Le gouvernement fédéral n'est pas encore passé à l'acte en ce qui concerne la suppression du plafond imposé sur les paiements de péréquation pour l'exercice 2000-2001 et les exercices suivants.

péréquation. Le gouvernement fédéral n'est pas encore passé à l'acte en ce qui concerne la suppression du plafond imposé sur les paiements de péréquation pour l'exercice 2000-2001, et à moins qu'il ne prenne davantage de mesures pour permettre une augmentation proportionnelle au rythme de croissance du PIB, les allocations versées aux provinces connaîtront en fait une baisse par rapport à l'exercice 1999-2000.

En plus des augmentations de paiements de transfert, il y a d'autres priorités auxquelles le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba doivent travailler ensemble pour répondre aux besoins de la population manitobaine. Les choses ont bien commencé avec l'accord récent sur le projet d'amélioration de capacité du canal de dérivation de la rivière Rouge. Les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à travailler de concert pour protéger la sécurité personnelle et les biens de tous les Manitobains et Manitobaines contre la possibilité d'inondations encore plus importantes que celles de 1997. Le canal de dérivation ainsi que d'autres projets de drainage et de contrôle exigent un important montant d'investissements préventifs, ce qui permettra d'économiser le coût bien plus important de l'aide aux sinistrés.

Il est temps que les gouvernements fédéral et provincial planifient et travaillent ensemble, qu'ils tiennent leurs promesses, qu'ils répondent aux attentes de toute la population du Manitoba et du Canada...

Les gouvernements fédéral et provincial ont également présenté il y a peu le plus récent programme d'aide aux agriculteurs. En partenariat avec le gouvernement fédéral, le Manitoba a déjà bien contribué au programme d'assistance destiné aux producteurs agricoles. Bien que les différents niveaux de gouvernement canadien ne puissent offrir de subventions égalant celles offertes par leurs concurrents internationaux, un soutien financier important et continu est nécessaire.

Dans son discours du Trône, le gouvernement fédéral a proposé plusieurs initiatives importantes en ce qui concerne les Autochtones. Le gouvernement du Manitoba s'attend à des mesures rapides dans ce domaine, afin de garantir aux Premières nations et aux Métis du Manitoba de meilleures perspectives sociales et économiques.

Il y a de nombreux domaines dans lesquels les deux niveaux de gouvernement peuvent, et doivent, travailler ensemble. C'est maintenant qu'il faut passer à l'étape suivante. Il est temps que les gouvernements fédéral et provincial planifient et travaillent ensemble, qu'ils tiennent leurs promesses, qu'ils répondent aux attentes de toute la population du Manitoba et du Canada, et qu'ils améliorent les perspectives et favorisent la prospérité au Manitoba et dans tout le pays.

La péréquation est la clé de tout le système de relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces. À moins qu'un programme de péréquation adéquat ne soit mis en place, la participation des provinces aux autres initiatives fédérales-provinciales, et en particulier aux initiatives qui exigent des contributions égales de la part des provinces, entraîne de plus grandes contraintes sur les ressources des provinces qui ont une plus faible capacité fiscale par habitant.

■ Bâtir un plan

Une consultation constructive entre ministres des Finances est un élément fondamental pour une coopération et une coordination efficaces. Le gouvernement du Manitoba propose le plan d'action suivant :

- la suppression immédiate du plafond imposé sur les allocations de péréquation et un examen approfondi du programme de péréquation avant son renouvellement prévu en 2004, ainsi que la restauration intégrale des versements du TCSPS pour l'exercice 2001-2002, avec un facteur de progression satisfaisant et adéquat;
- un important effort commun pour améliorer la capacité du canal de dérivation de la rivière Rouge et des autres systèmes de contrôle des inondations, afin de garantir la sécurité et les biens de la population du Manitoba;
- une plus grande aide fédérale pour les agriculteurs en difficulté en raison des subventions internationales;
- un passage à l'action immédiat pour mettre en œuvre les engagements annoncés dans le discours du Trône afin d'améliorer les perspectives économiques et la qualité de vie de toute notre population autochtone.

■ Objectifs des paiements de transfert fédéraux

Le but du gouvernement du Manitoba est de garantir que les habitants de la province peuvent bénéficier de la meilleure qualité de vie possible. Pour atteindre ce but, les gouvernements fédéral et provincial doivent travailler de concert.

Le Canada est l'une des fédérations les plus décentralisées du monde. Dans ce type de système, les accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux jouent un rôle important en ce qui concerne le soutien des services publics auxquels tient la population canadienne et qui sont offerts par les provinces : les programmes de santé et d'éducation, les ressources destinées aux services gouvernementaux locaux, ainsi que d'autres programmes sociaux et économiques. Dans les états unitaires, ces services sont offerts directement par le gouvernement national.

Le partage des recettes fiscales et les paiements de transfert permettent la décentralisation des responsabilités. Les paiements de transfert peuvent être utilisés lorsque des responsabilités sont partagées entre les deux niveaux de gouvernement, et ils donnent le moyen d'équilibrer responsabilités et ressources pour chaque niveau de gouvernement. Élément plus important encore : ils permettent de régler les inégalités de capacité fiscale relative des différentes provinces à améliorer leurs propres

Les accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux jouent un rôle important en ce qui concerne le soutien des services publics auxquels tient la population canadienne et qui sont offerts par les provinces : les programmes de santé et d'éducation, les ressources destinées aux services gouvernementaux locaux, ainsi que d'autres programmes sociaux et économiques.

recettes. Sans un système de paiements de transfert, il est peu probable que ces services publics, qui contribuent à notre grande qualité de vie, se seraient développés aussi rapidement. Il n'existe aucun doute que, sans paiements de transfert fédéraux, les habitants des provinces moins riches ne bénéficieraient pas de choix comparables en matière de soins de santé et d'éducation, et ils ne disposeraient pas de l'infrastructure nécessaire pour améliorer leurs perspectives économiques. De plus, la compétitivité fiscale de toutes les régions en serait amoindrie, ce qui aurait des conséquences négatives sur l'économie nationale dans son ensemble.

■ Déclin du rôle fédéral dans la prestation et le soutien des programmes publics

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral ont fait partie des programmes de financement provinciaux depuis la Confédération. En effet, les articles constitutionnels sur lesquels a reposé la création du Canada en 1867 comportent des dispositions sur les paiements de transfert, afin de reconnaître les responsabilités qui imputent à chacune des provinces et la situation fiscale particulière de chaque province. Les programmes contemporains de paiements de transfert découlent toutefois de l'expansion des programmes sociaux qui a eu lieu après la Deuxième Guerre mondiale.

Avant 1950, le gouvernement fédéral offrait directement une grande partie du nombre total de programmes publics. Cette situation a changé à l'ère moderne lorsque la population canadienne a décidé de renforcer les programmes sociaux, qui sont alors tombés sous la responsabilité des provinces.

Les gouvernements provinciaux et les administrations locales fournissent aujourd'hui deux fois plus de services que le gouvernement fédéral, mais ce dernier prélève toujours 60 % des impôts sur le revenu.

À partir des années 1950, le gouvernement fédéral a amorcé avec les provinces un partenariat visant à bâtir un système public de soins de santé qui soit moderne. C'est également dans cette période qu'a commencé une rapide expansion de la capacité des collèges et des universités et du nombre d'inscriptions dans ces établissements, expansion qui s'est poursuivie dans les années 1960. Une fois encore, les provinces et le gouvernement fédéral ont pu convenir d'accords en ce qui concerne le soutien financier nécessaire pour bâtir et entretenir cette nouvelle infrastructure d'éducation. Le Régime d'assistance publique du Canada a été adopté en 1966, et la plupart des programmes d'assistance sociale sont devenus admissibles à un partage à 50 % des coûts. Ce modèle de partage quasi-égal a été le modèle général de financement adopté pour les programmes de santé ainsi que les programmes d'éducation. Dans le cas de ces programmes, une certaine reconnaissance de la capacité fiscale des provinces a toutefois été introduite dans la formule.

Le programme canadien de péréquation a été introduit en 1957, avec des paiements basés sur la capacité relative des provinces à augmenter les droits successoraux et les impôts sur le revenu des particuliers et des

sociétés. Au cours des vingt-cinq années suivantes, le programme de péréquation a changé et a commencé à être plus inclusif en ce qui concerne les recettes provinciales. À l'exception de l'Ontario, toutes les provinces ont reçu des paiements en vertu de ce programme. On a reconnu son importance pour l'unité de la nation, et l'appui du gouvernement au principe de péréquation a été incorporé dans les révisions constitutionnelles de 1982. Cette année-là, le programme de péréquation avait une structure basée sur un système d'imposition représentatif et une norme de cinq provinces, soit essentiellement la même structure qu'il a aujourd'hui.

En raison de l'expansion des programmes de santé et d'éducation et d'autres programmes provinciaux, les provinces fournissent de plus en plus souvent la majeure partie du nombre total de services publics. En 1961, le gouvernement fédéral a consacré aux dépenses de programmes (à l'exception des transferts intergouvernementaux) approximativement le même montant que le total combiné dépensé par les gouvernements provinciaux et municipaux. Par contraste, les gouvernements provinciaux et locaux fournissent aujourd'hui deux fois plus de services que le gouvernement fédéral, mais ce dernier prélève toujours 60 % des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. L'importance des paiements de transfert augmente avec la multiplication des responsabilités endossées par les provinces.

L'expansion des services sociaux a d'abord été compensée par des augmentations des paiements de transfert fédéraux. En 1976 toutefois, le gouvernement fédéral avait déjà commencé à séparer ses contributions aux programmes sociaux des dépenses réelles en vertu de ces programmes. Cette année-là, la *Loi sur le financement des programmes établis* (FPE) a fourni un financement en bloc pour les programmes de santé et d'éducation postsecondaire. Il était prévu que ce financement progresse en proportion à la croissance de l'économie. En 1980, 24 % des recettes provinciales provenaient des paiements de transfert fédéraux en espèces. En 1981 toutefois, le gouvernement fédéral a entamé une série de compressions budgétaires qui ont dramatiquement réduit la contribution fédérale au financement des programmes sociaux au cours des deux décennies suivantes. Ces réductions ont abouti à l'adoption en 1995 de la *Loi sur le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux*. Le TCSPS combinait les fonds destinés au FPÉ et au Régime d'assistance publique du Canada, et réduisait le soutien financier de 25 % en trois ans, diminuant l'aide financière fédérale accordée aux provinces à 15 % seulement du total des recettes provinciales, alors que cette aide en représentait 24 % quelque vingt ans plus tôt.

Comme on l'a déjà indiqué, ce que le gouvernement canadien a offert aux premiers ministres en septembre 2000 semble signaler un renversement de cette politique de retrait du gouvernement fédéral. Cette offre ne peut toutefois être considérée que comme un premier pas

Contributions fédérale et provinciale-locale aux dépenses de programmes gouvernementaux

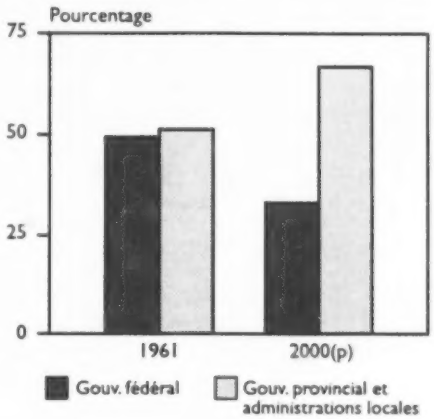

(p) Provisoire

Source: Statistique Canada.

dans la bonne direction : si aucune action supplémentaire à long terme n'y fait suite, elle ne servira qu'à ralentir temporairement le déclin de la participation fédérale.

■ Futurs transferts fédéraux

Les gouvernements provinciaux continuent de s'inquiéter du déséquilibre croissant entre les responsabilités des provinces et celles du fédéral en matière de programmes, ainsi qu'entre les ressources financières auxquelles ils ont respectivement accès. Des analystes indépendants ont également exprimé certaines inquiétudes. Par exemple, dans un article récent intitulé « *Will the Baby Boomers Bust the Health Budget?* » (« Les baby-boomers vont-ils faire sauter le budget des soins de la santé? »), M. William Robson de l'Institut C. D. Howe a émis l'avertissement selon lequel « les changements démographiques exerceront d'énormes pressions sur le budget des soins de santé de nombreuses provinces au cours des décennies à venir », et a recommandé de lier les transferts relatifs à la santé à l'augmentation du nombre de personnes âgées et de préfinancer une part du coût différentiel. D'autres ont suggéré qu'il est nécessaire d'investir de façon importante dans l'enseignement et la formation postsecondaires, si le Canada veut être prêt à profiter des nouvelles économies fondées sur l'information et la technologie. D'autres chercheurs ont examiné les domaines fiscaux actuellement occupés par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Contribution des transferts de fonds fédéraux aux recettes des gouvernements provinciaux et territoriaux

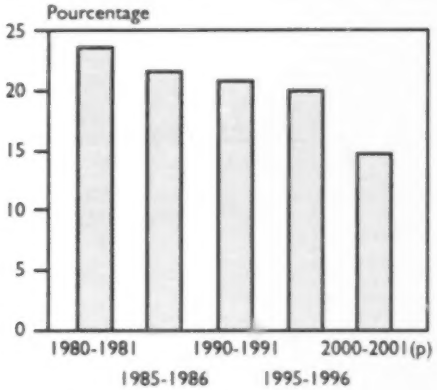

(p) Provisoire

Sources: comptes publics des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

En août dernier, les provinces ont commandé une étude indépendante sur la façon dont cette situation pourrait évoluer dans l'avenir. L'étude a révélé que le gouvernement fédéral aurait des revenus excédentaires de plus en plus importants (plus élevés que les prévisions annoncées par le fédéral) alors que les provinces feraient face à de fortes pressions au niveau des agrégats pour maintenir un équilibre fiscal positif. Certaines provinces auraient des surplus qui leur permettraient d'améliorer les programmes publics et de diminuer les taux d'imposition. D'autres provinces auraient des déficits à moins qu'elles ne choisissent d'augmenter les impôts ou de diminuer le niveau actuel de services.

Depuis ce moment-là, le document *Énoncé économique et mise à jour budgétaire* déposé en octobre 2000 par le gouvernement fédéral, a accordé des réductions d'impôt importantes, qui diminueront l'excédent fiscal. De même, l'offre faite par le fédéral en septembre a fourni une aide modeste à moyen terme par l'intermédiaire du TCSPS. Malgré ces changements, une récente étude de TD Economics a prévu que l'équilibre budgétaire fédéral sous-jacent afficherait un excédent de 6,5 à 11,4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, excédent qui dépasserait 50 milliards annuellement d'ici l'exercice 2010-2011.

Ces prévisions montrent qu'on peut s'attendre à ce que les dépenses de programmes du fédéral (à l'exclusion des frais de la dette publique) diminuent à environ 10 % du produit intérieur brut, c'est-à-dire le

niveau le plus faible depuis que les gouvernements fédéral et provinciaux ont formé un partenariat visant à créer le filet de sécurité sociale du Canada. Il est temps de se demander si ce niveau d'aide fédérale est approprié.

Le gouvernement du Manitoba croit que le gouvernement fédéral devrait allouer une partie de ses excédents futurs à l'amélioration du financement des programmes, surtout dans le domaine des soins de santé et de l'éducation, qui sont la priorité principale de tous les Canadiens et Canadiennes. Comme ces programmes sont offerts par les gouvernements provinciaux, il est essentiel que le réinvestissement fédéral se fasse en consultation étroite avec les provinces.

Le gouvernement fédéral a également la responsabilité de faire en sorte que toutes les régions du pays soient raisonnablement capables de maintenir des taux d'imposition comparables et puissent se faire concurrence efficacement pour la croissance économique et la création d'emplois. Il est urgent de restaurer les transferts fédéraux pour corriger les déséquilibres fiscaux croissants au Canada.

■ Consultations sur les paiements de transfert fédéraux

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent collaborer au mieux des intérêts de la population canadienne.

La réunion des premiers ministres en septembre 2000 constitue un exemple de l'amélioration du climat qui peut se produire lorsqu'on agit de concert plutôt qu'unilatéralement.

Alors que les premiers ministres se sont réunis en septembre, leurs ministres des Finances ne se sont pas réunis depuis plus d'un an. Les ministres des Finances provinciaux et territoriaux, réunis à Winnipeg en décembre 2000, ont demandé au ministre fédéral des Finances de convoquer une réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux afin de discuter de la situation économique et fiscale et également de se pencher sur la question des relations fiscales fédérales-provinciales-territoriales. En l'absence d'une réponse affirmative du gouvernement fédéral, les provinces et les territoires continueront à se réunir et élaboreront des positions sur les orientations futures des arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux. Cependant, les Canadiens et Canadiennes seraient mieux servis si le ministre fédéral des Finances était présent pendant ces discussions.

Dépenses fédérales en pourcentage du PIB

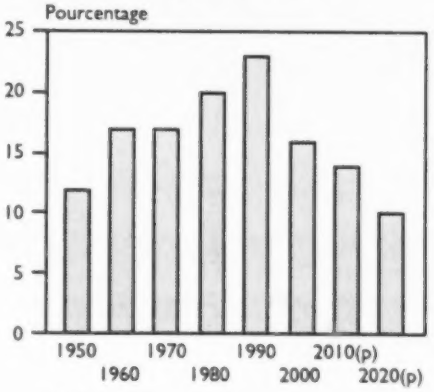

(p) Prévision

Sources: Statistique Canada; *The National Finances*, Canadian Tax Foundation, 1990; *A Federation Out of Balance*, G.C. Ruggeri, 2000.

■ Examen et consolidation du programme de péréquation

Il est important de noter que toutes les provinces, qu'elles bénéficient ou non de la péréquation, ont unanimement soutenu le besoin d'un programme de péréquation fédéral adéquat, sans plafond artificiel.

Le premier objectif des paiements de transfert fédéraux est de faire en sorte que les provinces ayant des capacités fiscales différentes aient accès à des ressources suffisantes pour offrir des services de qualité sensiblement comparable, à des taux d'imposition sensiblement comparables. C'est le principe de la péréquation, qui a été enchâssé dans notre Constitution en 1982. Il est important de noter que toutes les provinces, qu'elles bénéficient ou non de la péréquation, ont unanimement soutenu le besoin d'un programme de péréquation fédéral adéquat, sans plafond artificiel.

Les paiements de péréquation servent à créer un environnement plus équitable pour les provinces. Après l'introduction du programme de péréquation en 1957, les disparités entre les provinces au niveau de la capacité fiscale par habitant ont commencé à diminuer. La croissance de la productivité par habitant dans les provinces qui bénéficient de la péréquation a en fait excédé le taux des autres provinces au cours des quatre dernières décennies. Cela a eu pour résultat une convergence du produit intérieur brut par habitant, bien qu'insuffisante pour combler l'écart absolu entre les provinces.[1] La diminution de la disparité entre les capacités fiscales par habitant, ainsi que l'effet des réductions d'impôt dans les provinces et la récente décision du fédéral de réduire l'éventail des recettes assujetties à la péréquation, a permis la diminution des allocations versées dans le cadre du programme de péréquation, en termes relatifs, depuis la mise en place de la structure actuelle en 1982.

La structure actuelle du programme de péréquation a été imposée en 1982. À ce moment-là, le déficit fédéral avait atteint un niveau sans précédent. Afin de réduire les paiements, le gouvernement fédéral a remplacé la norme de la moyenne des dix provinces du système fiscal représentatif par une norme de cinq provinces. Bien que tous les types de recettes soient compris, le fait que l'Alberta ait été exclue de la norme a éliminé des calculs la plupart des recettes provenant de la vente de pétrole et de gaz naturel au Canada. De plus, en 1982, on a introduit un plafond sur les paiements. Au cours de la période de trois ans débutant en 1988-1989, les provinces qui bénéficiaient de la péréquation ont perdu plus de 3 milliards de dollars en paiements à cause du plafond.

Les disparités qui résultent de l'exclusion d'une grande partie des recettes provenant du pétrole et du gaz naturel au Canada sont plus marquées aujourd'hui qu'à n'importe quel moment depuis que la norme de cinq provinces a été introduite. Au cours du seul exercice 1999-2000, trois milliards de dollars en paiements de péréquation ont été perdus à cause de l'imposition de cette norme de cinq provinces au lieu de la norme reposant sur la moyenne de l'ensemble des provinces. Et, une fois

1. R. M. Bird et F. Vaillancourt, *The Role of Intergovernmental Fiscal Arrangements in Maintaining an Effective State in Canada*, mars 2000

encore, le plafond est devenu un facteur après avoir été abaissé pour la troisième fois en 1999.

Pour diverses raisons, dont la hausse actuelle des prix du pétrole et du gaz n'est pas la moindre, les disparités dans la capacité fiscale ont augmenté au cours des deux dernières années. Malheureusement, le gouvernement fédéral a choisi d'abaisser le plafond imposé sur les paiements de péréquation en 1999-2000 à un niveau sans précédent, en deçà de ce qui avait été calculé pour toute année depuis l'introduction de la norme de cinq provinces. Et cela s'est produit exactement au moment où un plus grand soutien du programme de péréquation s'est révélé nécessaire pour pallier les disparités croissantes causées par l'augmentation des prix de l'énergie.

Le problème est vite devenu apparent, et, en septembre dernier, le premier ministre a offert d'éliminer le plafond pour l'exercice 1999-2000, après quoi le plafond augmenterait au rythme de croissance du PIB. Le communiqué du fédéral se lisait comme suit :

> *Les premiers ministres ont soulevé la question de péréquation. Le ministre des Finances du Canada examinera la question plus à fond à la suite des consultations avec les ministres provinciaux des Finances. Quoique les dernières révisions aux fins de péréquation pour l'année financière 1999-2000 ne seront pas connues avant octobre 2002, le premier ministre a convenu de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun plafond ne soit appliqué à l'année*

Au cours du seul exercice 1999-2000, 3 milliards de dollars en paiements de péréquation ont été perdus à cause de l'imposition de cette norme de cinq provinces au lieu de la norme reposant sur la moyenne de l'ensemble des provinces. Et, une fois encore, le plafond est devenu un facteur après avoir été abaissé pour la troisième fois en 1999.

Paiements de péréquation en pourcentage du PIB

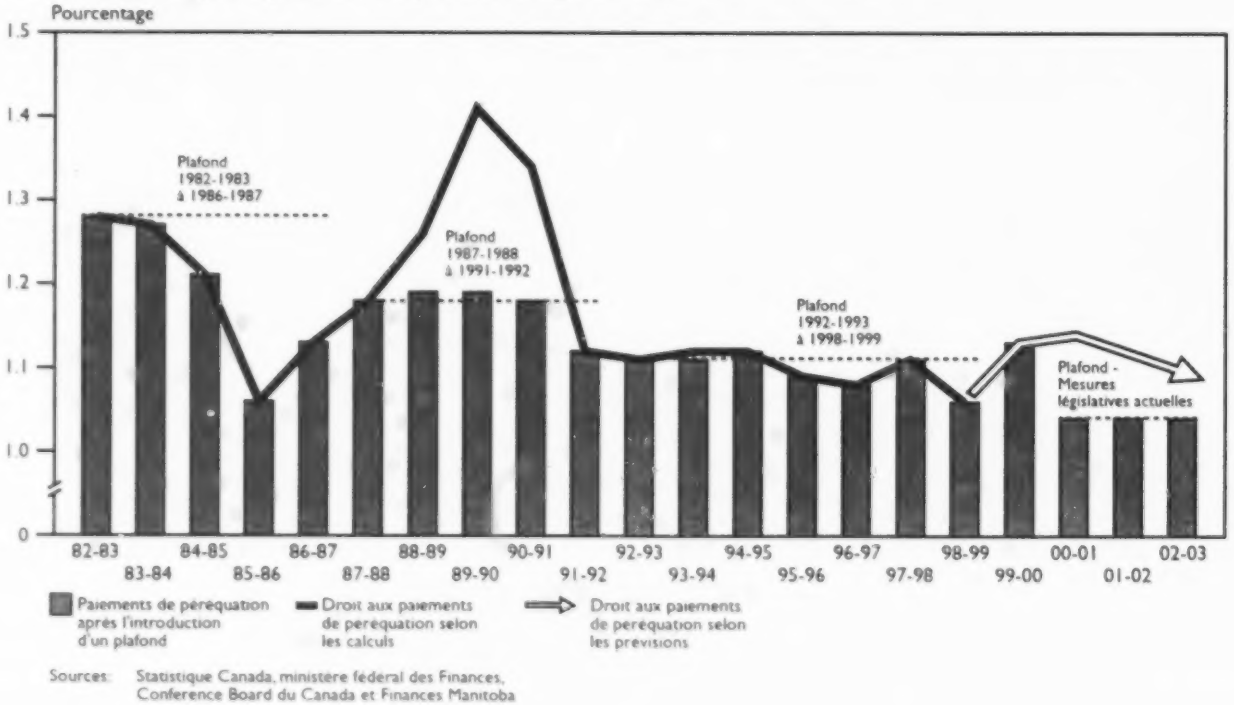

Sources : Statistique Canada, ministère fédéral des Finances, Conference Board du Canada et Finances Manitoba

financière 1999-2000. Par la suite, la formule de péréquation établie s'appliquera, la péréquation augmentant au rythme de croissance du PIB.

Cette perte de recettes de transfert découlant du plafond signifie que seules les trois provinces ayant la plus grande capacité fiscale par habitant bénéficieraient, sur une base nette, de la proposition du premier ministre concernant le TCSPS.

Le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi pour régler la question du plafond pour l'exercice 1999-2000 seulement. Bien que cela n'empêche pas le gouvernement fédéral de prendre des mesures ultérieures en ce qui a trait aux autres années, cela ajoute une part d'incertitude aux finances provinciales, de même qu'à l'engagement d'un partenariat renouvelé que le premier ministre semblait offrir en septembre.

Personne ne devrait entretenir l'illusion qu'un retour à la base de 10 milliards de dollars pour 1999-2000 (accrue au rythme de croissance du PIB au cours des années à venir) sera suffisant pour verser la totalité des paiements en 2000-2001. Toutes les données économiques et fiscales indiquent que le calcul actuel des paiements de 10,8 milliards de dollars pour 2000-2001 augmentera lorsque les données révisées seront incorporées aux calculs. Le coût possible pour les provinces bénéficiant de la péréquation totaliserait près d'un milliard de dollars, et il serait de 95 millions de dollars pour le Manitoba. Ce sont des fonds qui seraient par ailleurs transférés aux provinces sur la base de la formule objective utilisée pour calculer les paiements de péréquation.

Cette perte de recettes de transfert découlant du plafond peut être comparée au financement additionnel alloué au TCSPS en septembre. Dans le cas du Manitoba, au cours des trois exercices de 2000-2001 à 2002-2003, la Province pourrait perdre plus à cause de l'imposition d'un plafond artificiel à la péréquation qu'elle ne gagnerait en raison de l'augmentation du TCSPS. Cela est également vrai pour l'ensemble des provinces bénéficiant de la péréquation. Seules les trois provinces ayant la plus grande capacité fiscale par habitant bénéficieraient, sur une base

Gains du TCSPS moins l'impact possible du plafond sur les paiements de péréquation

	2000-2001			2001-2002			2002-2003			
	TCSPS supplém.	Perte due au plafond	Gain net (Perte nette)	TCSPS supplém.	Perte due au plafond	Gain net (Perte nette)	TCSPS supplém.	Perte due au plafond	Gain net (Perte nette)	Gain net cumulatif (Perte nette cumulative)
	(Millions de dollars)									
Manitoba	**19**	**(95)**	**(77)**	**122**	**(100)**	**22**	**132**	**(104)**	**28**	**(27)**
Provinces bénéficiant de la péréquation	194	(989)	(795)	1 269	(1 035)	234	1 375	(1 085)	289	(272)
Provinces ne bénéficiant pas de la péréquation	306	0	306	2 031	0	2 031	2 225	0	2 225	4 563

nette, de la proposition du premier ministre concernant le TCSPS. Au cours des mois qui viennent, les Canadiens et Canadiennes pourraient être témoins des effets malheureux et très concrets de ce traitement inégal sur les personnes qui offrent des services de même que sur celles qui en reçoivent.

La capacité des provinces bénéficiant de la péréquation de développer leurs économies et de créer des emplois est mise en danger par les disparités croissantes entre les capacités fiscales. Ces disparités compliquent la tâche des gouvernements provinciaux, qui doivent maintenir des taux d'imposition concurrentiels, par rapport aux autres provinces et aux autres pays. Des disparités croissantes ont permis aux gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario de réduire les impôts plus rapidement qu'ailleurs. De plus, si de larges écarts entre les revenus par habitant des provinces se creusent avec le temps, la prestation des services et les provisions destinées à l'infrastructure pourraient ne pas se maintenir au niveau des nouveaux modèles dans d'autres endroits. Tous les Canadiens et Canadiennes n'auraient pas accès aux mêmes possibilités peu importe où ils habitent. De plus, si les entreprises devaient prendre des décisions quant à leur emplacement en se basant sur ces facteurs plutôt que sur des fondements économiques, la productivité au Canada sera plus basse qu'elle pourrait l'être. Les conditions d'un accroissement des disparités entre les provinces auront été mises en place. La concurrence provenant d'un environnement plus équitable, qui a mené à une croissance plus forte et plus égale dans toutes les régions du pays, pourrait être sapée.

Le gouvernement du Manitoba croit que le gouvernement fédéral peut agir, et devrait le faire, pour rendre l'environnement plus équitable. Le programme de péréquation a bien servi le pays. Depuis son introduction, il a entraîné un meilleur équilibre et permis une plus grande égalité des chances à travers le pays. Le fardeau des responsabilités provinciales quant à la prestation de services de soins de santé, d'éducation et autres a augmenté, et il est prévu qu'il augmentera davantage dans l'avenir. Dans de telles circonstances, l'importance relative du programme de péréquation augmente également.

Le programme de péréquation a bien servi le pays. Depuis son introduction, il a entraîné un meilleur équilibre et permis une plus grande égalité des chances à travers le pays.

Un examen plus approfondi du programme de péréquation, tel que convenu lors de la réunion des premiers ministres en septembre, devrait être effectué. Il devrait porter sur la pertinence de la norme des cinq provinces, l'éventail des recettes assujetties à la péréquation en vertu du système fiscal représentatif, et les méthodes d'amélioration de la stabilité et de la prévisibilité. Entre-temps, le programme de péréquation ne devrait pas faire l'objet de contraintes arbitraires, inutiles et possiblement dommageables.

Ce n'est plus une question de capacité financière, comme cela a pu être le cas par le passé. Pour l'exercice 2000-2001, le gouvernement fédéral a déjà indiqué que son excédent budgétaire serait d'au moins 10 milliards

La population canadienne considère toujours que le maintien du système de soins de santé doit être la priorité absolue des gouvernements. Dans une économie du savoir, rendre l'éducation et la formation professionnelle plus accessibles s'avère également prioritaire.

de dollars. La plupart des prévisions de sources indépendantes l'évaluent à un montant considérablement plus élevé. Le gouvernement fédéral ne devrait pas augmenter son surplus en retenant les paiements de péréquation des sept provinces qui en bénéficient. C'est une question fondamentale d'équité et de respect des dispositions de la Constitution canadienne. Le plafond sur les paiements de péréquation devrait être éliminé.

■ Rétablir le TCSPS et assortir ce rétablissement d'un facteur de progression convenable

La population canadienne considère toujours que le maintien du système de soins de santé doit être la priorité absolue des gouvernements. La plupart des analystes sont d'avis que le maintien du système de santé publique dans le contexte d'une population vieillissante exigera une augmentation des ressources supérieure à la croissance du PIB. Dans une économie du savoir, rendre plus accessibles l'éducation et la formation professionnelle s'avère également prioritaire. Les dépenses liées à la santé et à l'éducation vont continuer à représenter une proportion croissante des dépenses de programme des provinces et des territoires (voir tableau).

Alors même que les gouvernements provinciaux peuvent procéder à une nouvelle répartition de leurs ressources et qu'ils le font en réduisant leurs dépenses dans des domaines jugés moins prioritaires, il est clair que la plupart des provinces n'ont pas la même latitude que le gouvernement fédéral pour financer les programmes publics prioritaires. Pourtant, comme nous l'avons vu plus haut, le gouvernement fédéral projette de laisser ses dépenses de programme descendre à leur niveau le plus bas depuis cinquante ans. L'écart que creusent, entre les deux ordres de gouvernement, les pressions exercées par et sur les programmes d'une part, et la capacité de dépenser propre à chaque ordre d'autre part, s'appelle un déséquilibre budgétaire vertical.

Le gouvernement fédéral a suivi une voie conduisant à la réduction progressive de sa quote-part dans les services publics prioritaires qu'il a lui-même contribué à mettre sur pied dans les années 1950 et 1960. Quand le gouvernement fédéral a commencé à dégager des excédents budgétaires vers la fin des années 1990, les provinces et les territoires lui ont demandé de rétablir le niveau de financement qui prévalait avant l'introduction du TCSPS, et de proposer un facteur de progression capable d'assurer la pérennité de ces dispositions financières. L'offre présentée aux premiers ministres provinciaux à la rencontre fédérale-provinciale de septembre 2000 était loin d'atteindre cette cible : elle ne rétablissait pas, pour l'exercice 1999-2000, le niveau nominal de

Proportion des dépenses de programmes affectées à la santé et à l'éducation par les gouvernements provinciaux et territoriaux

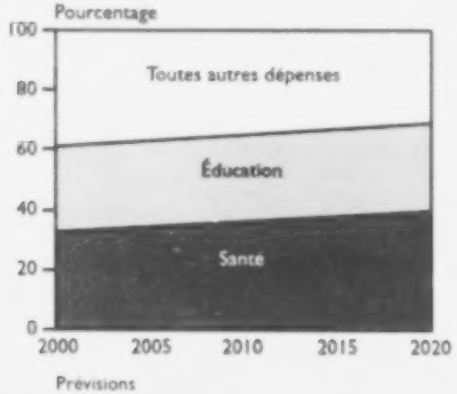

Source : *A Federation Out of Balance*, G.C. Ruggeri, 2000

contribution fédérale de l'exercice 1994-1995, pas plus qu'elle ne proposait un facteur de progression susceptible d'annuler les effets de l'érosion monétaire.

L'offre comportait quelques mesures liées à l'acceptation de sous-programmes spécifiques. Le gouvernement fédéral a ainsi créé un fonds en fiducie consacré à la modernisation de l'équipement médical jusqu'en 2002-2003. Le Manitoba a réclamé sa part, et l'argent provenant de ce fonds servira précisément à l'achat de nouvel équipement médical. Le Manitoba prévoit de retirer du fonds en fiducie pour la modernisation de l'équipement médical 18 millions de dollars en 2001-2002, et 19 millions en 2002-2003. Pour sa part, le Budget 2001 du Manitoba prévoit 22 millions de dollars de plus au seul chapitre de l'acquisition d'équipement diagnostique.

Le Manitoba consacrera certains des fonds additionnels provenant du TCSPS à des initiatives touchant le développement des jeunes enfants, en augmentant notamment le financement accordé à Enfants en santé Manitoba et aux services de garde.

Le Manitoba désapprouve la forme de microgestion continue adoptée par le gouvernement fédéral en matière de soins de santé et autres programmes sociaux : cette microgestion permet à Ottawa d'augmenter sa visibilité par le truchement de programmes qui, s'ils visent des questions brûlantes, sont néanmoins à court terme et conditionnels, ne proposant qu'un menu à la carte au lieu d'une approche intégrée et à long terme. Les besoins diffèrent d'une province à l'autre, et les fonds devraient provenir d'un accord de financement global dans le cadre du TCSPS, afin de permettre aux Manitobains et aux Manitobaines de déterminer la meilleure façon de répondre à leurs besoins prioritaires.

Le Manitoba continue d'unir sa voix à celle des autres provinces et des territoires pour réclamer le rétablissement du soutien financier fédéral selon la proposition unanime présentée par les premiers ministres provinciaux en 1999. Le gouvernement du Manitoba est également prêt à entamer des discussions avec le gouvernement du Canada dans le but d'assurer, au moyen d'accords fiscaux appropriés, la durabilité des programmes sociaux prioritaires tels que la santé, l'enseignement postsecondaire, la formation professionnelle et le développement des jeunes enfants. Les accords fiscaux en question devraient prévoir l'application d'un facteur satisfaisant de progression des paiements fédéraux dans le cadre du TCSPS.

■ Autres enjeux dans les relations fédérales-provinciales

Expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge – Le canal de dérivation de la rivière Rouge est un précieux témoignage de coopération entre les gouvernements fédéral et provincial. Les premiers ministres du Manitoba et du Canada de l'époque, MM. Duff Roblin et John

Manque à gagner cumulatif suivant l'initiative fédérale sur le TCSPS, comparativement à une restauration complète

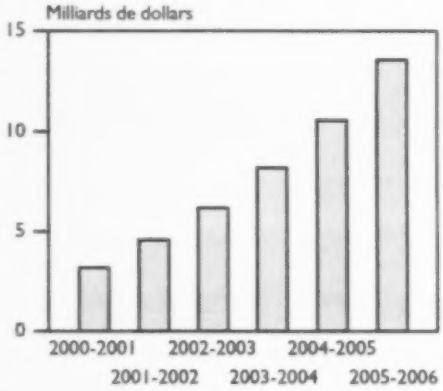

Prévisions

Nota: Dans cette illustration, *restauration complète* signifie la restauration en 2000-2001 du financement du TCSPS à son niveau de 1994-1995, soit 18,7 milliards de dollars, et l'adoption d'un facteur de progression égal à la croissance du PIB.

Sources: ministère fédéral des Finances, Finances Manitoba

Le canal de dérivation de la rivière Rouge est un précieux témoignage de coopération entre les gouvernements fédéral et provincial.

Diefenbaker, ont su en leur temps agir en visionnaires en accordant la priorité à la protection contre les inondations. La Province aussi avait consenti un lourd sacrifice en choisissant cette priorité.

Les deux gouvernements doivent aujourd'hui agir une fois de plus en visionnaires et être prêts à payer le prix de notre future sécurité. La Commission mixte internationale a confirmé l'exactitude de ce que nous avions appris lors des grandes inondations de 1997 : nous devons apporter des améliorations importantes au canal de dérivation si nous voulons qu'il nous protège pleinement contre de très grandes crues, lesquelles sont toujours possibles. Nous avons aussi besoin de travaux de drainage et de protection contre les inondations dans plusieurs autres parties de la province.

Le moïs dernier, certaines améliorations ont été apportées aux vannes d'entrée du canal de dérivation. Le gouvernement du Manitoba met actuellement en œuvre un plan d'accroissement de la capacité de nos voies navigables et de nos moyens de défense contre les inondations. Ce plan contraint le gouvernement à renoncer à certaines dépenses, ainsi qu'à ralentir la réduction des impôts et le remboursement de la dette. Mais il nous faut absolument investir dans la protection contre les inondations, et le Budget 2001 y engage 40 millions de dollars, le premier de nombreux versements nécessaires pour parachever le projet.

Ce projet requiert un engagement ferme de la part de notre partenaire fédéral. Dans les discussions qui ont eu lieu à ce jour, le gouvernement du Manitoba a trouvé encourageante l'attitude du gouvernement fédéral. Les deux paliers de gouvernement doivent maintenant conclure une entente de financement globale et équitable permettant de mener le projet à bonne fin. Le coût de l'expansion du canal de dérivation exige une contribution fédérale de 60 %, tout comme lors de la construction de l'ouvrage. Le gouvernement fédéral profitera lui aussi grandement de la réalisation de ce projet. Par le passé, le gouvernement fédéral a fourni jusqu'à 90 % des fonds nécessaires pour secourir les victimes de catastrophes. En investissant dans ce projet, Ottawa s'expose considérablement moins à ce risque.

Amélioration de la qualité de vie et des perspectives d'avenir des communautés autochtones du Manitoba – Qu'ils vivent dans des communautés de Premières nations ou de Métis, dans les régions du Nord, en milieu rural ou dans nos villes, nombreux sont les Autochtones du Manitoba qui ne jouissent pas de la même qualité de vie que la grande majorité de la population de la province. Bloqués par de piètres expériences en matière d'éducation et des problèmes de santé causés par des conditions de vie médiocres, ils n'ont pas la même chance que les autres d'améliorer leur sort.

Des initiatives d'ensemble visant le bien-être économique et social des Autochtones doivent être mises en œuvre. Les gouvernements fédéral et provincial doivent travailler en collaboration avec les gouvernements des

Premières nations et autres organisations autochtones pour faire en sorte que les Autochtones du Manitoba jouissent d'une meilleure santé, de meilleurs logements et d'un meilleur accès à l'éducation et à l'emploi.

Le gouvernement fédéral a une responsabilité particulière envers les Premières nations et les Métis. Il a de plus un rôle bien défini à jouer dans le soutien de l'autonomie gouvernementale pour les Autochtones. Le discours du Trône fédéral de 2001 a proposé un certain nombre d'initiatives. Par contre, le gouvernement fédéral a depuis longtemps pour politique de se décharger de ses responsabilités envers les Autochtones. Il y a une dizaine d'années, l'administration fédérale précédente a abandonné, pratiquement du jour au lendemain, ses responsabilités envers les populations vivant hors-réserve. Par contraste, le gouvernement du Manitoba est appelé à financer et à fournir toujours plus de services, des aéroports situés dans le Nord de la province aux établissements de soins de santé pour personnes âgées infirmes, en passant par des services de dialyse pour soigner le diabète, qui atteint chez les Autochtones des proportions épidémiques et qui ravage leurs communautés. Les ressources dont dispose la Province sont cependant insuffisantes pour répondre aux besoins exceptionnels des Autochtones.

Les gouvernements fédéral et provincial doivent travailler en collaboration avec les gouvernements des Premières nations et autres organisations autochtones pour faire en sorte que les Autochtones du Manitoba jouissent d'une meilleure santé, de meilleurs logements et d'un meilleur accès à l'éducation et à l'emploi.

Le gouvernement du Manitoba est néanmoins disposé à conclure des ententes de collaboration permettant de s'attaquer à nos plus grands défis sociaux. Ne pas agir ainsi équivaudrait à ne pas tenir compte de notre avenir. Dans les années à venir, un quart de tous les nouveaux entrants sur le marché du travail manitobain seront de descendance autochtone. Nous voulons qu'ils soient des partenaires économiques productifs.

Soutien aux producteurs agricoles du Manitoba – Les producteurs de céréales et d'oléagineux du Manitoba font face à un des plus grands défis parmi ceux auxquels doivent faire face les diverses communautés de la province. Le gouvernement fédéral doit accroître son aide aux agriculteurs afin de leur permettre de rester concurrentiels à une époque où les États-Unis et la Communauté économique européenne subventionnent considérablement leur production agricole.

La communauté agricole s'interroge sur son avenir. Certaines catégories de producteurs se tirent mieux d'affaire grâce à une production diversifiée. Le gouvernement ne doute aucunement de l'endurance des producteurs manitobains et est convaincu que ceux-ci vont continuer de contribuer fortement à notre économie. Le gouvernement du Manitoba fait sa part en fournissant de l'aide aux agriculteurs et va continuer dans cette voie. Ce dont nos agriculteurs ont maintenant besoin, c'est d'une aide fédérale. Cette année, nous avons, pour notre part, accru notre aide aux agriculteurs de 52 millions de dollars.

■ Conclusion

Le Canada a besoin de dispositions appropriées en ce qui concerne les paiements de transfert, afin de maintenir les services de soins de santé et d'éducation et les autres services sociaux pour tous les Canadiens et Canadiennes. Les sommes transférées devraient également permettre de résoudre le déséquilibre budgétaire entre les provinces, déséquilibre qui ne cesse de s'aggraver et qui menace de perturber la croissance économique.

Les provinces et les territoires se sont rencontrés et ont élaboré un programme de renouveau fiscal afin de mieux servir la population du Canada. Le Manitoba lance un appel au ministre fédéral des Finances pour qu'il se joigne à eux afin d'établir le processus permettant de mettre le programme en application.

L'offre fédérale de septembre 2000 a été perçue comme un premier pas dans la bonne direction, maintenant que les finances fédérales ont repris des forces. Le gouvernement fédéral doit toutefois se comporter en partenaire fiable à l'égard des provinces : le pays en a besoin.

Il est tout bonnement inacceptable que le gouvernement fédéral puisse accumuler un excédent de plusieurs milliards de dollars au cours de l'exercice 2000-2001, tout en retenant le versement d'un milliard de dollars en paiements de péréquation aux sept provinces les moins riches du Canada. Cela entraîne une disparité des revenus fiscaux entre les provinces, rompt l'égalité des chances tant pour les particuliers que pour les entreprises, et réduit la capacité concurrentielle de la nation dans son ensemble. Il faut éliminer le plafond imposé sur les paiements de péréquation pour l'exercice 2000-2001, comme cela s'est fait pour l'exercice 1999-2000.

Le Canada fonctionne mieux lorsque nous travaillons ensemble.

Le TCSPS doit être rétabli à sa pleine mesure et assorti d'un facteur de progression adéquat. Le financement additionnel résultant ne doit pas être accompagné de programmes conditionnels et à court terme qui ne font qu'accélérer encore plus la croissance des obligations des provinces.

Un certain nombre d'autres questions requièrent également une intervention commune de la part des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les Manitobains et Manitobaines veulent que leurs gouvernements travaillent ensemble. Dans un pays aussi décentralisé que le Canada, les paiements de transfert sont des instruments de politique économique particulièrement importants. Ils constituent le mécanisme grâce auquel les déséquilibres budgétaires peuvent être corrigés. Le Manitoba a besoin d'un système de transfert adéquat :

- pour maintenir les services prioritaires, notamment la santé et l'éducation;

- pour maintenir nos taxes et nos impôts à un niveau concurrentiel et ainsi permettre à notre économie de réaliser son plein potentiel;
- pour entreprendre la réalisation d'importants projets en collaboration avec le gouvernement fédéral, qu'il s'agisse de contrôler la crue des eaux, d'améliorer les chances de réussite des Autochtones ou de soutenir les efforts des producteurs agricoles.

Le Canada fonctionne mieux lorsque nous travaillons ensemble.